



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2026

Rapport d'activité du premier semestre 2026

« Les résultats de VINCI au 1er semestre 2026 sont excellents, tirés en particulier par la trajectoire dynamique des services à l'énergie.

Cette performance d'ensemble est remarquable dans un contexte de vives tensions géopolitiques et macroéconomiques, qui a pesé notamment sur le trafic des concessions. Les équipes ont toutefois su s'adapter rapidement pour maîtriser au mieux les coûts. C'est une nouvelle illustration de l'efficacité de l'organisation décentralisée, agile et réactive de VINCI, privilégiant – dans tous ses métiers – la progression des marges, la génération de cash-flow et la création de valeur dans la durée. C'est aussi le reflet de la capacité des entreprises du Groupe à répercuter l'inflation.

Par ailleurs, ce contexte renforce la conviction que les besoins d'investissements dans les infrastructures vitales (énergie, digitalisation, mobilité et développement urbain) vont s'amplifier à moyen et long terme sous l'effet des enjeux de souveraineté dans les différentes régions du monde. VINCI est idéalement positionné pour en tirer parti, comme en atteste déjà la très bonne dynamique des prises de commandes et la qualité du carnet.

En termes de développement, les principales opérations finalisées ou annoncées depuis le début de l'année ont concerné VINCI Highways en Inde, VINCI Autoroutes en France, VINCI Energies en Allemagne et VINCI Construction en Nouvelle-Zélande. Cobra IS a par ailleurs continué d'investir dans son portefeuille d'actifs énergétiques de long terme (production et transport d'électricité) aux États-Unis et au Brésil. Ces différentes opérations vont continuer à renforcer la présence du Groupe à l'international.

Leader mondial dans les infrastructures et disposant d'une structure financière très saine, VINCI est paré pour continuer à faire face aux aléas et à réaliser une performance globale créatrice de valeur. »

Pierre Anjolas
Directeur général de VINCI

Chiffres clés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation 1 ^{er} semestre 2026/2025	Exercice 2025
Chiffre d'affaires ^(*)	35 597	34 852	2,1 %	74 599
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(*)	14 717	14 911	(1,3 %)	30 787
% du chiffre d'affaires ^(*)	41,3 %	42,8 %		41,3 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ^(*)	20 880	19 942	4,7 %	43 813
% du chiffre d'affaires ^(*)	58,7 %	57,2 %		58,7 %
Résultat opérationnel sur activité	4 363	4 140	5,4 %	9 558
% du chiffre d'affaires ^(*)	12,3 %	11,9 %		12,8 %
Résultat opérationnel courant	4 252	3 960	7,4 %	9 401
Résultat opérationnel	4 237	4 026	5,2 %	9 364
Résultat net part du Groupe	2 078	1 896	9,6 %	4 903
% du chiffre d'affaires ^(*)	5,8 %	5,4 %		6,6 %
Résultat net dilué par action (en euros)	3,70	3,34	10,8 %	8,65
Dividende par action (en euros)	1,10 ^(**)	1,05	0,05	5,00
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts (Ebitda)	6 405	6 129	4,5 %	13 507
% du chiffre d'affaires ^(*)	18,0 %	17,6 %	0,0 %	18,1 %
Cash-flow opérationnel	987	672	46,9 %	8 183
Cash-flow libre	264	46	473,5 %	7 010
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	34 244	32 420	1 824	34 328
Endettement financier net	(22 450)	(23 336)	886	(19 075)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Acompte sur dividende au titre de 2026 qui sera versé le 15 octobre 2026.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2026 s'élève à 35,6 milliards d'euros, en hausse de 2,1 % (dont : croissance organique : + 1,3 % ; impacts des changements de périmètre : + 1,5 % ; variations de change : - 0,6 %). On notera que cette hausse est tirée par le dynamisme des services à l'énergie (+ 6,8 %). À l'international, l'activité progresse de 4,7 % (dont + 3,3 % à structure comparable), et représente 59 % du total (vs 57 % au premier semestre 2025).

L'Ebitda s'élève à 6,4 milliards d'euros (+ 4,5 %) soit 18,0 % du chiffre d'affaires (6,1 milliards d'euros et 17,6 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2025).

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) progresse de 5,4 % à près de 4,4 milliards d'euros (4,1 milliards d'euros au premier semestre 2025). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 12,3 % (11,9 % au premier semestre 2025).

Le résultat opérationnel courant (ROC), incluant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), la contribution des participations consolidées par mise en équivalence et d'autres éléments opérationnels courants, ressort à près de 4,3 milliards d'euros (4,0 milliards d'euros au premier semestre 2025).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 2,1 milliards d'euros (1,9 milliard d'euros au premier semestre 2025), en hausse de 9,6 % par rapport au premier semestre 2025. La hausse du résultat net par action¹ est encore plus marquée (+ 10,8% à 3,70 euros), conséquence de la politique volontariste de rachat d'actions mise en œuvre.

Le cash-flow opérationnel (avant prise en compte des investissements de développement dans les concessions) s'établit à 987 millions d'euros, en hausse de 315 millions d'euros par rapport à celui du premier semestre 2025 (672 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements de développement dans les concessions, le cash-flow libre du premier semestre ressort positif à 264 millions d'euros (46 millions d'euros au premier semestre 2025) étant rappelé que l'essentiel du cash-flow libre du Groupe est généré au deuxième semestre du fait de l'impact défavorable de la saisonnalité de l'activité en début d'année. Cette bonne performance traduit essentiellement la hausse de l'Ebitda ; la variation du besoin en fonds de roulement et les Capex sont quant à eux globalement comparables à ceux de l'année dernière.

Après prise en compte des investissements financiers réalisés au premier semestre, des dividendes payés et des rachats d'actions, l'endettement financier net consolidé s'élève à 22,4 milliards d'euros au 30 juin 2026 en augmentation de 3,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2025 et en baisse de 0,9 milliard d'euros sur un an (23,3 milliards d'euros au 30 juin 2025).

VINCI conserve au 30 juin 2026 une liquidité très importante dont une trésorerie nette gérée de 11,5 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée et non utilisée d'un montant de 6,5 milliards d'euros au niveau de VINCI SA, à échéance janvier 2031.

Les prises de commandes du semestre des services à l'énergie et de VINCI Construction s'élèvent à 34,4 milliards d'euros au premier semestre 2026, niveau nettement supérieur à l'activité de la période tant pour les services à l'énergie (16,4 milliards d'euros vs 14,6 milliards d'euros) que pour VINCI Construction (18,0 milliards d'euros vs 15,0 milliards d'euros).

Au total, le carnet de commandes au 30 juin 2026 atteint 76,8 milliards d'euros, nouveau record. En augmentation de près de 8 % sur un an, il représente en moyenne près de 15 mois d'activité. La part de l'international dans le carnet ressort à 71 % (71 % au 31 décembre 2025).

1. Faits marquants de la période

1.1 Principales variations de périmètre et développements du semestre

Concessions

VINCI Highways a signé en mars un accord en vue de l'acquisition du portefeuille Safeway Concessions, constitué de neuf concessions autoroutières à péage en Inde (près de 700 km au total) dont les échéances contractuelles s'échelonnent entre 2048 et 2058.

Cette transaction est soumise à l'approbation des autorités indiennes compétentes pour un closing financier attendu d'ici fin 2026.

VINCI Concessions a été désigné par l'État français, concessionnaire pressenti de la future liaison autoroutière A154 - A120, nouvel axe autoroutier de 97 km dans l'ouest de la région parisienne pour une durée de 35 ans. VINCI Autoroutes sera en charge de la conduite de ce projet, de son financement puis de son exploitation. VINCI Construction en assurera la conception et la construction.

La signature du contrat de concession, soumise à l'approbation des autorités compétentes, est attendue au troisième trimestre 2026.

VINCI Energies

VINCI Energies a finalisé au premier semestre 2026 l'acquisition de douze entreprises, essentiellement à l'international - dans ses quatre domaines d'activité : bâtiments (Building Solutions), infrastructures digitales (Axians), industrie (Actemium) et infrastructures énergétiques (Omexom). Elles représentent au total un chiffre d'affaires en année pleine de près de 130 millions d'euros.

Par ailleurs, VINCI Energies accélère son développement dans les services aux infrastructures digitales - marché en forte croissance - avec l'annonce, le 16 juillet 2026, d'une offre publique d'achat sur la société cotée allemande All for One. Voir paragraphe 7.1 – Événements post-clôture.

¹ Après prise en compte des instruments dilutifs.

VINCI Construction

VINCI Construction a finalisé en mai 2026 les acquisitions de :

- Fletcher Construction (chiffre d'affaires annuel d'environ 630 millions d'euros) en Nouvelle-Zélande, dont les principales expertises recouvrent les travaux hydrauliques, maritimes, portuaires, aéroportuaires, ferroviaires, routiers et dans les énergies renouvelables. Elle permet à VINCI Construction, aux côtés de ses autres implantations locales (dont HEB Construction), de devenir un acteur majeur sur le marché très dynamique des infrastructures en Nouvelle-Zélande ;
- Modern Group of Companies (chiffre d'affaires annuel de 50 millions d'euros) au Nouveau-Brunswick au Canada, spécialisée dans les travaux routiers et le génie civil et intégrée verticalement à travers l'exploitation de deux carrières de granulats. Le Groupe renforce ainsi son maillage territorial dans l'Est canadien.

Ces opérations sont mentionnées dans les notes aux comptes consolidés (note A2 - Évolution du périmètre de consolidation).

1.2 Succès commerciaux

Services à l'énergie et construction

Les prises de commandes des métiers des services à l'énergie et de VINCI Construction se sont élevées à 34,4 milliards d'euros au premier semestre 2026. Cette hausse de 2,5 milliards d'euros (+ 8 %) s'explique par le dynamisme des prises de commandes des affaires de fonds de commerce, qui constituent le cœur de l'activité de ces métiers et progressent de près de 5 %, ainsi que par l'obtention de quelques contrats importants.

Parmi les contrats remportés par le Groupe depuis le début de l'année, les plus significatifs sont les suivants :

VINCI Energies

- Réalisation d'infrastructures électriques en Guinée et en République tchèque ;
- réalisation de lots techniques pour des nouveaux data centers en Asie (Singapour, Indonésie) et en France ;
- installation de batteries de stockage (BESS) en Europe (Allemagne, Belgique, France et Royaume-Uni)
- construction d'une ferme photovoltaïque en Irlande ;
- travaux sur l'aéroport de Saint-Domingue (géré par VINCI Airports) en synergie avec VINCI Construction ;
- PPP de conception, construction et maintenance bâtiminaire dans le domaine de l'éducation en Allemagne ;
- participation au développement d'un réacteur nucléaire de propulsion navale pour la marine brésilienne avec des acteurs de la filière nucléaire française.

Cobra IS

- Réalisation et installation de lots multi-techniques dans des projets de data centers, principalement en Espagne ;
- construction d'électrolyseurs en Espagne ;
- rénovation d'une centrale hydroélectrique en Roumanie.

Dans le transport d'électricité, Cobra IS a remporté deux nouveaux contrats de partenariats public-privé (PPP) au Brésil à l'issue d'enchères organisées par l'Agence nationale de l'énergie électrique (ANEEL) :

- le premier, situé dans les États de São Paulo et de Rio de Janeiro, est un projet de financement, conception, construction et exploitation dit « *yellowfield* » car associant un projet « *greenfield* ² » – qui comprendra 21 km de ligne de 500 kV et une sous-station électrique nouvelles – avec un projet « *brownfield* ³ », incluant la rénovation de 115 km de ligne de 230 kV et deux sous-stations existantes ;
- le deuxième, situé dans les États de Pará et Mato Grosso, porte sur le financement, la conception, la construction et l'exploitation de deux nouvelles lignes de transmission de 128 kV et de 230 kV à déployer sur 511 km et de trois sous-stations électriques.

Les travaux sur ces projets, pour un montant d'environ 225 millions d'euros, devraient s'achever en 2030 pour une période d'exploitation et de maintenance courant jusqu'en 2056.

Le portefeuille actuel de lignes électriques de Cobra IS est composé :

- de cinq PPP au Brésil – pour plus de 2 500 km de lignes – dont quatre en construction et un en opération ;
- d'un PPP en Australie – de plus de 200 km de lignes – en construction.

Production d'énergie renouvelable

Dans la production d'électricité renouvelable, Cobra IS – à travers sa filiale Zero.e – suit sa feuille de route :

- le pôle a mis en service, au printemps 2026, deux nouvelles fermes photovoltaïques au Texas (États-Unis) d'une capacité totale de 250 MW. Environ 80 % de l'électricité produite est revendue, à travers des PPA (*Power Purchase Agreements*) d'une durée de dix ans, à Google pour ses *data-centers*. Au total, la capacité de production d'électricité à date s'établit à 1,6 GW ;
- 4,0 GW³ sont actuellement en construction ou sur le point de l'être (*Ready-To-Build*)

² « *greenfield* » : infrastructures nouvelles à construire ; « *brownfield* » : infrastructures existantes

³ Dont : 1,9 GW en Espagne, 0,9 GW aux États-Unis et 0,8 GW au Brésil, avec un objectif de démarrage de l'exploitation pour ces trois pays entre 2026 et 2027. Il s'y ajoute des capacités de 0,1 GW en Équateur et de 0,3 GW en Australie avec des objectifs de démarrage de l'exploitation en 2027-2028.

Les capitaux investis par Cobra IS dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, depuis son acquisition par VINCI fin 2021, s'établissent à 2,6 milliards d'euros au 30 juin 2026.

VINCI Construction

L'activité commerciale de VINCI Construction est restée dynamique, tirée par les grandes tendances de fond : transitions environnementale et numérique, défense et souveraineté, gestion de l'eau et résilience climatique.

- Réalisation du centre de maintenance ferroviaire et du centre de contrôle de HS2 à Birmingham au Royaume-Uni ;
- plusieurs contrats pluriannuels de maintenance routière en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni ;
- contrats routiers en Australie ;
- contrats bâtimentaires en France dont le nouvel hôpital de Reims ;
- conception-construction d'ouvrages de rejet en mer pour les deux EPR de Penly en France ;
- modernisation de la station de traitement des eaux de Prague en République tchèque ;
- conception-construction d'un terminal de stockage de gaz de pétrole liquéfié à Carthagène en Espagne ;
- rénovation d'un centre de traitement de déchets en région parisienne ;
- restructuration d'un échangeur autoroutier en Floride aux États-Unis.

1.3 Opérations de financement

Nouveaux financements

Au cours du premier semestre 2026, VINCI et ses filiales ont levé avec succès un montant total de 1,8 milliard d'euros de nouveaux financements pour une maturité moyenne de sept ans à l'émission et à un coût moyen de 3,2 %.

Les principales opérations sont les suivantes :

- en janvier, ASF a émis un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, à huit ans, assorti d'un coupon de 3,375 % ;
- en février, l'aéroport Londres Gatwick a émis un emprunt obligataire de 300 millions de livres sterling à 10 ans assorti d'un coupon de 5,625 %
- en février, VINCI a placé avec succès un emprunt obligataire de 500 millions d'euros échangeable en actions de Groupe ADP. Les obligations émises ont une maturité de 5 ans – sauf en cas de remboursement anticipé, d'échange ou de rachat et annulation – et sont assorties d'un coupon annuel de 0,75 %. Dans le cas où elles seraient échangées en totalité à maturité, la participation de VINCI serait ramenée à environ 4,8 % du capital social de Groupe ADP, sous réserve de tout ajustement du ratio d'échange.
- au cours du premier semestre, Cobra IS a négocié plusieurs emprunts pour son activité d'énergie renouvelable Zero.e, dont 100 millions d'euros à 11 ans indexé à l'Euribor 1 mois, 175 millions de dollars US et 53 millions de dollars US à 2 ans indexés au Term SOFR 3 mois.

Remboursements d'emprunts

Au cours du premier semestre 2026, VINCI et ses filiales ont remboursé un montant total de 2,8 milliards d'euros de dettes obligataires ou bancaires, dont le coût moyen ressortait à 3,9 %.

- en janvier et mai, VINCI SA a remboursé deux placements privés sous forme de *Floating Rate Note*, le premier de 450 millions d'euros, émis en décembre 2023, et le second de 650 millions d'euros, émis en mai 2024.
- en mars, l'aéroport Londres Gatwick a remboursé une dette obligataire de 300 millions de livres sterling, émise en mars 2011 assortie d'un coupon de 6,125 %.
- ASF a remboursé deux dettes obligataires de 500 millions d'euros chacune, respectivement en avril et mai 2026 ; la première avait été émise en avril 2017 avec un coupon de 1,125 % et la seconde en mai 2016 assortie d'un coupon de 1 %. ASF a également remboursé des dettes auprès de la Banque européenne d'investissement pour 44 millions d'euros.

La dette financière brute à long terme du Groupe ressort à 34,0 milliards d'euros au 30 juin 2026 (34,6 milliards d'euros au 31 décembre 2025). Logée principalement chez VINCI Autoroutes, VINCI Airports et VINCI SA, sa maturité moyenne est de 5,6 ans (5,5 ans au 31 décembre 2025 et 5,8 ans au 30 juin 2025) et son coût moyen s'établit à 4,5 % (4,4 % au premier semestre 2025 et sur l'ensemble de l'année 2025). La part à taux fixe est de 45 %.

Notations de crédit

Les notes de crédit attribuées au Groupe par les agences de notation ont été confirmées au premier semestre 2026, attestant de leur confiance dans la qualité de sa signature :

- Standard & Poor's : notations long-terme : A-, court-terme : A2, perspective stable) ;
- Moody's : notations long-terme : A3, court-terme : P2, perspective stable.

1.4 Autres faits marquants

Gouvernance

Thierry Mirville a été nommé directeur financier de VINCI le 1^{er} juin 2026. Il succède à Christian Labeyrie qui prendra sa retraite à la fin de cette année.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2026 s'élève à 35,6 milliards d'euros, en hausse de 2,1 % à structure réelle et de 1,3 % à structure comparable par rapport à celui du premier semestre 2025. Les variations de périmètre ont un impact positif sur le chiffre d'affaires de 1,5 % et les variations de change un impact négatif de 0,6 %.

Le chiffre d'affaires des **concessions** ressort à 5,8 milliards d'euros, en hausse de 1,5 % à structure réelle (+ 2,7 % à structure comparable et + 1,6 % à changes constants).

Le chiffre d'affaires des **services à l'énergie (VINCI Energies et Cobra IS)** s'établit à 14,6 milliards d'euros, en hausse de 6,8 % par rapport au premier semestre 2025 (+ 4,3 % à structure comparable et + 7,0 % à changes constants).

Le chiffre d'affaires de la **construction (VINCI Construction et VINCI Immobilier)** s'élève à près de 15,5 milliards d'euros, en baisse par rapport au premier semestre 2025 (- 1,3 % à structure réelle ; - 1,5 % à structure comparable et - 0,2 % à changes constants).

À l'international (59 % du total), le chiffre d'affaires s'établit à 20,9 milliards d'euros, en progression de 4,7 % à structure réelle, de 3,3 % à structure comparable et de 5,9 % à changes constants. Les variations de périmètre concernent essentiellement les acquisitions réalisées en 2025 et 2026 par VINCI Highways, VINCI Energies et VINCI Construction. Les variations de change ont un impact négatif de 1,1 % (appréciation de l'euro par rapport aux dollars américain, canadien et à la livre sterling). La croissance organique ressort à + 7,2 % dans les concessions, + 4,2 % dans les services à l'énergie et + 1,0 % dans la construction.

En France (41 % du total), le chiffre d'affaires affiche un léger recul à 14,7 milliards d'euros (- 1,3 % à structure réelle et - 1,4 % à périmètre constant) par rapport au premier semestre 2025. Cette évolution se décompose ainsi : - 0,4 % dans les concessions, + 4,3 % dans les services à l'énergie et - 4,2 % dans la construction.

Chiffre d'affaires par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation 2026/2025	
			Réelle	Comparable
Concessions	5 833	5 748	1,5 %	2,7 %
VINCI Autoroutes	3 149	3 171	(0,7 %)	(0,7 %)
VINCI Airports	2 294	2 253	1,8 %	5,3 %
Autres concessions	390	324	20,3 %	18,8 %
Services à l'énergie	14 573	13 650	6,8 %	4,3 %
VINCI Energies	10 717	10 050	6,6 %	3,4 %
Cobra IS	3 855	3 600	7,1 %	6,8 %
Construction	15 456	15 665	(1,3 %)	(1,5 %)
VINCI Construction	15 017	15 178	(1,1 %)	(1,2 %)
VINCI Immobilier	439	487	(9,8 %)	(9,8 %)
Eliminations intra-groupe	(264)	(212)	-	-
Chiffre d'affaires (*)	35 597	34 852	2,1 %	1,3 %
CA travaux des filiales concessionnaires	466	409	-	-
Eliminations intra-groupe	(24)	(61)	-	-
CA travaux des filiales concessionnaires - hors activité Groupe	443	348	27,2 %	28,9 %
Chiffre d'affaires consolidé total	36 039	35 200	2,4 %	1,6 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

CONCESSIONS : 5 833 millions d'euros (+ 1,5 % à structure réelle et + 2,7 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2025)

Le chiffre d'affaires des concessions ressort à 5,8 milliards d'euros, en hausse de 1,5 %. Le tassement conjoncturel de l'activité des autoroutes françaises, lequel a pu être limité grâce à la progression du trafic des poids lourds, a été compensé par l'intégration des autoroutes au Brésil et la croissance des aéroports.

VINCI Autoroutes

Le trafic de VINCI Autoroutes a reculé de 2,9 % au premier semestre. Cette faiblesse conjoncturelle est principalement due à la hausse brutale des prix du carburant en mars, à laquelle s'est ajouté l'effet négatif de plusieurs épisodes caniculaires exceptionnels intervenus depuis fin mai. Dans ce contexte, alors que le trafic des véhicules légers s'est replié de 3,7 %, celui des poids lourds a progressé de 1,6 %.

Il a permis de limiter la baisse du chiffre d'affaires de VINCI Autoroutes (-0,7 % par rapport au premier semestre 2025) à 3 149 millions d'euros.

VINCI Airports

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 294 millions d'euros (2 253 millions d'euros au premier semestre 2025), en hausse de 1,8 % à structure réelle et de 5,3 % à structure comparable⁴.

Le trafic passagers de VINCI Airports a affiché une stabilité au premier semestre en dépit des perturbations géopolitiques. Si le conflit au Moyen-Orient⁵ – et ses conséquences sur le prix du kérosène – ainsi que les tensions sino-japonaises ont pesé sur la dynamique de plusieurs plateformes (Londres Gatwick, aéroports du Kansai), de nombreux autres aéroports (notamment Portugal, Édimbourg, Belgrade, Budapest, République dominicaine, Brésil et Cap-Vert) ont continué d'afficher de bons niveaux de trafic. Au total, plus de 159 millions de passagers ont été accueillis dans les aéroports gérés par le Groupe ce semestre. Cette performance d'ensemble reflète la bonne diversification géographique du réseau et sa résilience face aux chocs conjoncturels.

Autres concessions : le chiffre d'affaires s'établit à 390 millions d'euros, en hausse de 20,3 % par rapport au premier semestre 2025 (+ 18,8 % à structure comparable). Le chiffre d'affaires de VINCI Highways est en forte hausse à 333 millions d'euros (+ 43 % à structure réelle ; + 13 % à structure comparable), porté par l'apport des autoroutes brésiliennes : intégration globale de la société concessionnaire d'autoroutes Entrevias depuis octobre 2025 et reprise en mars 2025, dans le cadre d'une nouvelle concession, de l'exploitation de l'autoroute Via Cristais. Par ailleurs, il convient de rappeler la fin de la concession du Stade de France en août 2025 pour VINCI Stadium (56 millions d'euros au premier semestre 2025).

SERVICES A L'ÉNERGIE : 14 573 millions d'euros (+ 6,8 % à structure réelle et + 4,3 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2025)

Les services à l'énergie de VINCI bénéficient de marchés durablement porteurs : électrification croissante des usages, développement de l'intelligence artificielle et des data centers, services aux infrastructures digitales, optimisation des process industriels et de la performance des bâtiments, enjeux de défense et de souveraineté. Ce semestre fait ressortir une progression de 6,8 % du chiffre d'affaires à 14 573 millions d'euros, dont 69 % réalisés à l'international), avec une forte croissance au deuxième trimestre (+8,6 %).

VINCI Energies : 10 717 millions d'euros (+ 6,6 % à structure réelle et + 3,4 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2025)

Cette évolution traduit la dynamique des entreprises du réseau particulièrement notable au deuxième trimestre, tant en France qu'à l'étranger.

À l'international (59 % du total), le chiffre d'affaires s'établit à 6 299 millions d'euros, en progression de 7,5 % à structure réelle (+ 2,7 % à structure comparable) par rapport au premier semestre 2025. Des hausses importantes de chiffre d'affaires sont à signaler en Allemagne (1^{er} marché du pôle hors de France, + 12 % à 1,8 milliard d'euros), au Benelux et aux États-Unis.

En France (41 % du total), le chiffre d'affaires ressort à 4 418 millions d'euros, en progression de 5,5 % à structure réelle par rapport au premier semestre 2025 (+ 4,4 % à structure comparable), reflet de la croissance de la plupart des activités.

Cobra IS : 3 855 millions d'euros (+ 7,1 % à structure réelle et + 6,8 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2025)

Le chiffre d'affaires ressort à 3 855 millions d'euros, en hausse de + 7,1 % (dont + 7,5 % au deuxième trimestre). La croissance est relativement homogène entre les activités de projets EPC (*Engineering, Procurement, Construction*) et de fonds de commerce (*flow business*) qui représentent 59 % du chiffre d'affaires total.

En Espagne (43 % du total), le chiffre d'affaires s'établit à 1 673 millions d'euros, en hausse de 15 % à structure réelle, porté en particulier par les activités de *flow business* (+ 13 % à périmètre constant).

Hors d'Espagne (57 % du total), le chiffre d'affaires ressort à 2 182 millions d'euros, en croissance de 1,6 % à structure réelle et de 2,3 % à structure comparable.

⁴ Le précédent aéroport international de Phnom Penh (Cambodge), dont Cambodia Airports était le concessionnaire, a été fermé début septembre 2025. Cambodia Airports est depuis titulaire d'un contrat d'exploitation du nouvel aéroport international de Phnom Penh (Techo International). Au total, le chiffre d'affaires de Cambodia Airports s'est élevé à 20 millions d'euros au premier semestre 2026 (contre 87 millions d'euros au premier semestre 2025)

⁵ Sur l'ensemble de l'année 2025, moins de 3 % du trafic total de VINCI Airports était exposé à des liaisons avec le Moyen-Orient ; celles-ci représentaient par exemple 5 % de la capacité de l'aéroport Londres Gatwick.

CONSTRUCTION : 15 456 millions d'euros (- 1,3 % à structure réelle et - 1,5 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2025)

VINCI Construction : 15 017 millions d'euros (- 1,1 % à structure réelle et - 1,2 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2025)

Cette évolution traduit des situations de marché différentes selon les pays et les secteurs d'activité.

À l'international (55 % du total), le chiffre d'affaires atteint 8 239 millions d'euros, en progression de 3,2 % à structure réelle et de 0,8 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2025. On note une baisse de l'activité des grands projets (représentant moins de 10 % du total) due notamment à l'avancement de la LGV HS2 au Royaume-Uni. L'activité des réseaux de proximité progresse en Océanie notamment en Australie, en Afrique et au Royaume-Uni. Elle affiche un léger recul en Europe continentale : baisses en Allemagne et en Slovaquie ; hausses en Pologne et en République tchèque. Enfin, il est à noter une nouvelle croissance de l'activité des réseaux de spécialité.

En France (45 % du total), le chiffre d'affaires ressort à 6 778 millions d'euros, en baisse de 3,3 % à structure réelle et de 3,6 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2025. Ce recul est la conséquence du traditionnel cycle électoral (les élections municipales s'étant tenues en mars 2026) et du phasage de certains chantiers bâtimentaires.

VINCI Immobilier : 439 millions d'euros (- 9,8 % à structure réelle et comparable par rapport au premier semestre 2025)

Le chiffre d'affaires géré - incluant la part du Groupe dans les copromotions - s'établit à 491 millions d'euros, en baisse de près de 17 % par rapport au premier semestre 2025.

Dans un marché de la promotion immobilière en France toujours déprimé, les réservations de logements de VINCI Immobilier sur le semestre s'élèvent à 1 749 lots, en baisse de 16 % avec une moindre part des ventes en bloc mais avec une croissance des ventes en diffus. Le nombre de logements lancés en travaux s'établit à 955 lots (- 21 %) et le nombre de lots actés à 1 314 (- 28 %).

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	% du total	1 ^{er} semestre 2025	% du total	Variation 2026/2025		
					Valeur	Réelle %	Comparable %
France	14 717	41,3 %	14 911	42,8 %	(194)	(1,3 %)	(1,4 %)
Royaume-Uni	3 601	10,1 %	3 580	10,3 %	21	0,6 %	2,1 %
Allemagne	2 990	8,4 %	2 711	7,8 %	279	10,3 %	2,1 %
Espagne	2 007	5,6 %	1 738	5,0 %	269	15,5 %	12,0 %
Europe centrale et orientale	1 517	4,3 %	1 335	3,8 %	182	13,6 %	7,5 %
Autres pays d'Europe	3 677	10,3 %	3 571	10,2 %	105	3,0 %	1,6 %
Europe hors France	13 790	38,7 %	12 935	37,1 %	856	6,6 %	3,8 %
Amérique du nord	2 211	6,2 %	2 402	6,9 %	(191)	(8,0 %)	(2,6 %)
Dont États-Unis	1 478	4,2 %	1 593	4,6 %	(115)	(7,2 %)	0,2 %
Dont Canada	733	2,1 %	809	2,3 %	(76)	(9,4 %)	(7,9 %)
Amérique centrale et du sud	2 090	5,9 %	2 045	5,9 %	45	2,2 %	(2,9 %)
Afrique	775	2,2 %	754	2,2 %	21	2,8 %	4,3 %
Reste du monde	2 013	5,7 %	1 806	5,2 %	207	11,5 %	14,5 %
International hors Europe	7 090	19,9 %	7 007	20,1 %	83	1,2 %	2,3 %
Total International	20 880	58,7 %	19 942	57,2 %	938	4,7 %	3,3 %
Chiffre d'affaires (*)	35 597	100,0 %	34 852	100,0 %	745	2,1 %	1,3 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

3. Résultats

3.1 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'établit à 4 363 millions d'euros, en hausse de 5,4 % par rapport au premier semestre 2025 (4 140 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 12,3 % (11,9 % au premier semestre 2025).

Résultat opérationnel sur activité (ROPA)/résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2025	% CA ^(*)	Variation 2026/2025
Concessions	2 893	49,6 %	2 802	48,7 %	91
VINCI Autoroutes	1 617	51,4 %	1 617	51,0 %	0
VINCI Airports	1 153	50,3 %	1 129	50,1 %	24
Autres concessions	123	-	56	-	67
Services à l'énergie	1 131	7,8 %	1 007	7,4 %	123
VINCI Energies	807	7,5 %	724	7,2 %	84
Cobra IS	323	8,4 %	284	7,9 %	39
Construction	329	2,1 %	335	2,1 %	(6)
VINCI Construction	327	2,2 %	334	2,2 %	(6)
VINCI Immobilier	1	0,3 %	1	0,3 %	0
Holdings	10	-	(5)	-	15
Résultat opérationnel sur activité (ROPA)	4 363	12,3 %	4 140	11,9 %	223
Paiement en actions (IFRS 2)	(356)	-	(377)	-	20
Résultats des sociétés mises en équivalence	187	-	177	-	10
Autres éléments opérationnels courants	58	-	20	-	37
Résultat opérationnel courant (ROC)	4 252	11,9 %	3 960	11,4 %	291
Éléments opérationnels non courants	(14)	-	66	-	(80)
Résultat opérationnel	4 237	11,9 %	4 026	11,6 %	211

N.B. : le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

La contribution des **concessions** s'élève à 2 893 millions d'euros (49,6 % du chiffre d'affaires), en hausse de plus de 3 % par rapport à celle du premier semestre 2025 (2 802 millions d'euros et 48,7 % du chiffre d'affaires).

Le ROPA de VINCI Autoroutes s'élève à 1 617 millions d'euros et représente 51,4 % du chiffre d'affaires. Il est stable par rapport au premier semestre 2025 (1 617 millions d'euros et 51,0 % du chiffre d'affaires) malgré la baisse du chiffre d'affaires et l'augmentation des dotations aux amortissements, conséquence des mises en service de divers aménagements, élargissements et nouvelles sections, comme l'A57 à Toulon en juin 2025 et de leur impact en année pleine.

Le ROPA de VINCI Airports s'établit à 1 153 millions d'euros, en progression de 2 % par rapport au premier semestre 2025 (1 129 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'établit à 50,3 % au premier semestre 2026, contre 50,1 % au premier semestre 2025.

La contribution des **services à l'énergie** s'élève à 1 131 millions d'euros en hausse de plus de 12 % par rapport à celle du premier semestre 2025 (1 007 millions d'euros) et le taux de marge continue de progresser : +40 points de base à 7,8 % du chiffre d'affaires.

Le ROPA de VINCI Energies s'élève à 807 millions d'euros et la marge opérationnelle à 7,5 %, en progression de 30 points de base par rapport au premier semestre 2025 (724 millions d'euros et 7,2 %). L'ensemble des activités et zones géographiques contribue à cette très bonne performance.

Le ROPA de Cobra IS s'élève à 323 millions d'euros au premier semestre 2026 et le taux de marge opérationnelle s'améliore de 50 points de base à 8,4 % (respectivement 284 millions d'euros et 7,9 % au premier semestre 2025) ; cette évolution traduit la qualité de la croissance de l'activité.

La contribution de la **construction** s'élève à 329 millions d'euros, proche de celle du premier semestre 2025 (335 millions d'euros). Le taux de marge opérationnelle, bien que non représentatif de l'ensemble de l'année au premier semestre, est stable à 2,1 % du chiffre d'affaires.

Le ROPA de VINCI Construction s'élève à 327 millions d'euros (334 millions d'euros au premier semestre 2025). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires ressort à 2,2 % au premier semestre 2026, stable par rapport au premier semestre 2025. Les activités de VINCI Construction étant saisonnières, particulièrement dans les travaux routiers en Europe et en Amérique du Nord, le résultat semestriel n'est donc pas représentatif de la performance annuelle attendue.

La contribution de VINCI Immobilier est stable par rapport au premier semestre 2025 à + 1 million d'euros soit un taux de ROPA/chiffre d'affaires de 0,3 %.

Le ROPA des **holdings** comprend l'amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour un montant de 19 millions d'euros aux premiers semestres 2025 et 2026.

Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort à 4 252 millions d'euros en hausse de 7,4 % par rapport au premier semestre 2025 (3 960 millions d'euros). Il prend en compte :

- la charge sur paiements en actions (avantages consentis aux salariés dans le cadre des plans d'épargne Groupe et des plans d'actions de performance) pour un montant de 356 millions d'euros (377 millions d'euros au premier semestre 2025) ;
- la contribution des sociétés mises en équivalence pour un montant de 187 millions d'euros (à comparer à 177 millions d'euros au premier semestre 2025) ; les principaux contributeurs sont VINCI Airports (dont les aéroports du Kansai au Japon et de Budapest en Hongrie) et VINCI Construction (dont le groupe belge DEME) ;
- les autres éléments opérationnels courants qui représentent un produit net de 58 millions d'euros (profit net de 20 millions d'euros au premier semestre 2025).

Résultat opérationnel courant par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2025	% CA ^(*)	Variation 2026/2025
Concessions	3 060	52,5 %	2 908	50,6 %	152
VINCI Autoroutes	1 603	50,9 %	1 594	50,3 %	9
VINCI Airports	1 294	56,4 %	1 222	54,2 %	72
Autres concessions	163	-	92	-	71
Services à l'énergie	989	6,8 %	863	6,3 %	126
VINCI Energies	667	6,2 %	579	5,8 %	88
Cobra IS	322	8,4 %	284	7,9 %	38
Construction	209	1,4 %	202	1,3 %	7
VINCI Construction	203	1,4 %	192	1,3 %	11
VINCI Immobilier	6	1,3 %	10	2,0 %	(4)
Holdings	(6)	-	(13)	-	7
Résultat opérationnel courant (ROC)	4 252	11,9 %	3 960	11,4 %	291

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Les éléments opérationnels non courants du premier semestre 2026 représentent une charge de 14 millions d'euros (produit de 66 millions d'euros au premier semestre 2025 comprenant notamment l'impact de cessions d'actifs réalisées par VINCI Concessions).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments opérationnels courants et non courants, s'élève à 4 237 millions d'euros au premier semestre 2026, en hausse de 5,2 % par rapport à celui du premier semestre 2025 (4 026 millions d'euros).

3.2 Résultat Net

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 682 millions d'euros, en hausse de 55 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025 (627 millions d'euros). Cette évolution traduit notamment l'impact des développements de VINCI Highways réalisés en 2025 (dont le passage en intégration globale d'Entrevias en octobre 2025). Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêts appliquée aux refinancements récents ainsi qu'à l'encours de dette à taux variable et la hausse des encours moyens des placements de trésorerie ont permis de compenser la baisse des rendements de ces derniers.

Au premier semestre 2026, le coût moyen de la dette financière brute long terme s'est élevé à 4,5 % (4,4 % au premier semestre 2025 et sur l'ensemble de l'année 2025).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de 5 millions d'euros (contre un solde négatif de 110 millions d'euros au premier semestre 2025). Ils comprennent :

- le coût de l'actualisation des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés et des engagements de retraite pour - 35 millions d'euros (- 43 millions d'euros au premier semestre 2025) ;

- un produit de 59 millions d'euros au titre des intérêts financiers capitalisés sur les investissements en cours dans les concessions notamment sur l'activité d'énergies renouvelables de Cobra IS (+ 89 millions d'euros au premier semestre 2025) ;
- les charges financières relatives aux contrats de locations IFRS 16 pour - 57 millions d'euros (- 51 millions d'euros en 2025) ;
- une charge d'intérêts sur des avances reçues à caractère long terme de - 32 millions d'euros (- 38 millions d'euros en 2025) ;
- des résultats de change pour + 41 millions d'euros (- 22 millions d'euros en 2025) ;
- la variation de juste valeur des instruments de capitaux propres pour un montant positif de 20 millions d'euros, concernant essentiellement la variation de valeur de la participation dans le groupe ADP (solde négatif de 45 millions d'euros au premier semestre 2025).

La charge d'impôt du semestre s'élève à 1 335 millions d'euros correspondant à un taux effectif d'impôt de 39,7 % (respectivement 1 238 millions d'euros et 39,8 % au premier semestre 2025). Elle comprend l'impact de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instaurée en France en 2025 et reconduite en 2026. Cette charge d'impôt complémentaire s'élève à 323 millions d'euros⁶ représentant plus de 70 % de la charge estimée pour l'ensemble de l'exercice 2026 (297 millions d'euros au premier semestre 2025). Retraité de cet élément, le taux effectif d'impôt ressortirait à 30,1 % au premier semestre 2026 (à comparer à 30,2 % au premier semestre 2025).

La quote-part de résultat bénéficiaire attribuable aux minoritaires s'élève à 137 millions d'euros (155 millions d'euros au premier semestre 2025) concernant essentiellement le groupe aéroportuaire mexicain OMA et les aéroports Londres Gatwick et d'Édimbourg.

Le résultat net consolidé part du Groupe du premier semestre 2026 s'établit à 2 078 millions d'euros et représente 5,8 % du chiffre d'affaires du semestre. Il progresse de 9,6 % par rapport au premier semestre 2025 (1 896 millions d'euros, soit 5,4 % du chiffre d'affaires).

La hausse du résultat net par action du semestre, après prise en compte des instruments dilutifs, est plus marquée (+10,8 % à 3,70 euros) du fait de la politique volontariste de rachat d'actions mise en œuvre par VINCI depuis 2024.

⁶ Elle se répartit entre ASF et Cofiroute pour 193 millions d'euros et VINCI SA pour 130 millions d'euros (respectivement 186 et 111 millions d'euros au premier semestre 2025).

4. Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Variation 2026/2025
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement (Ebitda)	6 405	6 129	276
% du chiffre d'affaires	18,0 %	17,6 %	-
Variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes	(1 856)	(1 863)	6
Impôts payés	(1 195)	(1 211)	17
Intérêts financiers nets payés	(732)	(778)	46
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	123	162	(39)
Autres variations	(76)	(31)	(44)
Flux de trésorerie liés à l'activité	2 669	2 408	262
Investissements opérationnels nets de cessions	(1 218)	(1 317)	99
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(464)	(419)	(46)
Cash-flow opérationnel	987	672	315
Investissements de développement dans les concessions	(723)	(626)	(97)
dont VINCI Autoroutes	(206)	(298)	91
dont VINCI Airports	(238)	(67)	(171)
dont VINCI Highways et autres concessions	(278)	(260)	(18)
Cash-flow libre	264	46	218
dont concessions	1 703	1 666	38
dont services à l'énergie	(442)	(455)	13
dont construction	(1 137)	(1 333)	196
dont holdings	140	169	(29)
Investissements financiers nets	(448)	(557)	109
Autres	32	28	4
Cash-flow disponible après financement de la croissance	(152)	(483)	331
Augmentations et réductions de capital	451	245	206
Opérations sur actions propres	(1 002)	(848)	(154)
Dividendes versés	(2 295)	(2 346)	51
Opérations en capital	(2 846)	(2 949)	103
Flux nets de trésorerie durant la période	(2 998)	(3 432)	434
Autres variations	(376)	512	(888)
Variation de l'endettement financier net	(3 375)	(2 921)	(454)
Endettement financier net	(22 450)	(23 336)	886

L'Ebitda s'élève à 6 405 millions d'euros au premier semestre 2026 soit 18,0 % du chiffre d'affaires (6 129 millions d'euros et 17,6 % au premier semestre 2025). La progression de 40 points de base du taux de marge est due à la bonne performance des concessions et des services à l'énergie.

L'Ebitda des **concessions** s'établit à 4 016 millions d'euros (3 869 millions d'euros au premier semestre 2025), soit 68,9 % du chiffre d'affaires (67,3 % au premier semestre 2025).

- L'Ebitda de VINCI Autoroutes progresse de 2 % à 2 376 millions d'euros soit une marge sur chiffre d'affaires de 75,5 % (2 323 millions d'euros et 73,3 % au premier semestre 2025).
- L'Ebitda de VINCI Airports s'élève à 1 437 millions d'euros en hausse de 2 % par rapport au premier semestre 2025 (1 406 millions d'euros). Le taux d'Ebitda/chiffre d'affaires s'établit à 62,6 % au premier semestre 2026 (62,4 % au premier semestre 2025).

L'Ebitda des **services à l'énergie** s'élève à 1 404 millions d'euros, représentant 9,6 % du chiffre d'affaires et affiche une croissance de 10 % par rapport au premier semestre 2025 (respectivement 1 274 millions d'euros et 9,3 % du chiffre d'affaires).

- Celui de VINCI Energies s'établit à 992 millions d'euros, soit 9,3 % du chiffre d'affaires (respectivement 903 millions d'euros et 9,0 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2025).
- L'Ebitda de Cobra IS s'élève à 412 millions d'euros, représentant 10,7 % du chiffre d'affaires (respectivement 371 millions d'euros et 10,3 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2025).

L'Ebitda de la **construction** s'établit à 766 millions d'euros (783 millions d'euros au premier semestre 2025), soit 5,0 % du chiffre d'affaires (5,0 % au premier semestre 2025).

- L'Ebitda de VINCI Construction s'élève à 736 millions d'euros, soit 4,9 % du chiffre d'affaires, contre 755 millions d'euros au premier semestre 2025 (5,0 % du chiffre d'affaires).
- Celui de VINCI Immobilier s'élève à 30 millions d'euros, soit 6,8 % du chiffre d'affaires (respectivement 28 millions d'euros et 5,7 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2025).

Ebitda par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2025	% CA ^(*)	Variation 2026/2025
Concessions	4 016	68,9 %	3 869	67,3 %	147
VINCI Autoroutes	2 376	75,5 %	2 323	73,3 %	53
VINCI Airports	1 437	62,6 %	1 406	62,4 %	31
Autres concessions	203	-	140	-	64
Services à l'énergie	1 404	9,6 %	1 274	9,3 %	130
VINCI Energies	992	9,3 %	903	9,0 %	89
Cobra IS	412	10,7 %	371	10,3 %	41
Construction	766	5,0 %	783	5,0 %	(17)
VINCI Construction	736	4,9 %	755	5,0 %	(19)
VINCI Immobilier	30	6,8 %	28	5,7 %	2
Holdings	219	-	204	-	15
Ebitda	6 405	18,0 %	6 129	17,6 %	276

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes génère une consommation de trésorerie de 1 856 millions d'euros (contre - 1 863 millions d'euros au premier semestre 2025). Elle est habituellement négative au premier semestre en raison de la saisonnalité des activités du Groupe, en particulier de celles de VINCI Energies et de VINCI Construction.

Les impôts payés s'élèvent à 1 195 millions d'euros (1 211 millions d'euros au premier semestre 2025).

Les intérêts financiers nets payés s'élèvent à 732 millions d'euros au premier semestre 2026, en baisse de 46 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025 (778 millions d'euros).

Les dividendes versés par les sociétés mises en équivalence s'élèvent à 123 millions d'euros au premier semestre 2026 (162 millions d'euros au premier semestre 2025).

Les **flux de trésorerie liés à l'activité**⁷ ressortent ainsi à 2 669 millions d'euros, en hausse de 262 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025 (2 408 millions d'euros).

Les investissements opérationnels, net des cessions, diminuent de 7,5 % par rapport au premier semestre 2025 (1 317 millions d'euros) à 1 218 millions d'euros. Ils comprennent 401 millions d'euros investis par Cobra IS (624 millions d'euros au premier semestre 2025) notamment dans les projets d'énergies renouvelables (292 millions d'euros), ainsi que 400 millions d'euros investis par VINCI Construction (350 millions d'euros au premier semestre 2025) et 247 millions d'euros par VINCI Airports (192 millions d'euros au premier semestre 2025). Après prise en compte des remboursements de dettes de location pour 464 millions d'euros (419 millions d'euros au premier semestre 2025), le **cash-flow opérationnel**⁷ s'établit à 987 millions d'euros (672 millions d'euros au premier semestre 2025).

Les investissements de développement dans les concessions et les partenariats public-privé se sont élevés à 723 millions d'euros (626 millions d'euros au premier semestre 2025). Ils comprennent 206 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes (en baisse de 31 % par rapport au premier semestre 2025), 199 millions d'euros par Cobra IS (189 millions d'euros au premier semestre 2025) et 238 millions d'euros par VINCI Airports (67 millions d'euros au premier semestre 2025, montant net d'une indemnité reçue au titre de la fin de la concession de l'ancien aéroport de Phnom Penh au Cambodge).

Le **cash-flow libre**⁷ est positif de 264 millions d'euros (+ 46 millions d'euros au premier semestre 2025). Il se décompose en :

- un cash-flow libre positif de 1 703 millions d'euros dans les concessions (+ 1 666 millions d'euros au premier semestre 2025), dont + 1 334 millions d'euros chez VINCI Autoroutes et + 333 millions d'euros chez VINCI Airports ;
- un cash-flow libre négatif de 164 millions d'euros chez VINCI Energies (- 133 millions d'euros au premier semestre 2025) ;
- un cash-flow libre négatif de 278 millions d'euros chez Cobra IS (- 322 millions d'euros au premier semestre 2025) ;
- un cash-flow libre négatif de 1 090 millions d'euros chez VINCI Construction (- 1 301 millions d'euros au premier semestre 2025).

Il convient de rappeler que compte tenu de la saisonnalité de l'activité, l'essentiel du cash-flow libre du Groupe est généré au deuxième semestre de l'exercice.

Les investissements financiers, y compris l'endettement financier net des sociétés acquises et nets des cessions, représentent un montant total de 0,4 milliard d'euros sur le semestre. Les principales opérations de la période sont présentées au paragraphe 1. Faits marquants de la

⁷ Voir glossaire

période. Par pôle, ces opérations ont représenté un montant total de 0,2 milliard d'euros pour VINCI Construction et de 0,1 milliard d'euros pour VINCI Energies. Au premier semestre 2025, ils s'étaient élevés à 0,6 milliard d'euros.

Les opérations sur le capital ont contribué à une consommation nette de trésorerie de 551 millions d'euros (603 millions d'euros au premier semestre 2025). Elles comprennent des rachats d'actions VINCI pour 998 millions d'euros (7,9 millions d'actions à un prix moyen de 125,80 euros par action) et les augmentations de capital de VINCI SA pour 458 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe, représentant près de 4,1 millions d'actions créées.

Les dividendes versés par VINCI et ses filiales au cours du semestre se sont élevés à 2 295 millions d'euros (2 346 millions d'euros au premier semestre 2025), dont 2 192 millions d'euros versés par VINCI SA au titre du solde du dividende 2025 (3,95 euros par action) et 102 millions d'euros aux actionnaires minoritaires notamment par le groupe aéroportuaire mexicain OMA.

L'ensemble de ces flux ainsi qu'une incidence négative des variations de change et positive de la variation de juste valeur des instruments dérivés et la reconnaissance d'une dette de 152 millions d'euros sur le programme de rachat d'actions mis en place le 10 juin 2026, se sont traduits par une augmentation de l'endettement financier net sur le semestre de près de 3,4 milliards d'euros, le portant ainsi à 22,4 milliards d'euros au 30 juin 2026.

5. Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants s'élèvent à 79,5 milliards d'euros au 30 juin 2026 (76,5 milliards d'euros au 30 juin 2025 ; 77,8 milliards d'euros au 31 décembre 2025).

Par pôle, ils se répartissent ainsi : 49,3 milliards d'euros pour les concessions (48,9 milliards d'euros au 30 juin 2025 ; 48,8 milliards d'euros au 31 décembre 2025), 20,2 milliards d'euros pour les services à l'énergie (19,4 milliards d'euros au 31 décembre 2025), et 9,3 milliards d'euros pour la construction (8,9 milliards d'euros au 31 décembre 2025).

Après prise en compte d'un excédent net de fonds de roulement, principalement localisé dans la construction et les services à l'énergie, de 17,9 milliards d'euros, en diminution de 1,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2025 (19,7 milliards d'euros) et en hausse de 2,5 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2025 (15,4 milliards d'euros), les capitaux engagés s'élèvent à 61,6 milliards d'euros au 30 juin 2026 (61,1 milliards d'euros au 30 juin 2025 et 58,2 milliards d'euros au 31 décembre 2025).

Les capitaux engagés des concessions représentent 46,8 milliards d'euros, soit 76 % du total (76 % au 30 juin 2025 et 80 % au 31 décembre 2025).

Les capitaux propres s'établissent à 34,2 milliards d'euros au 30 juin 2026, en hausse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 30 juin 2025 (32,4 milliards d'euros) et en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2025 (34,3 milliards d'euros). Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 3,7 milliards d'euros (3,8 milliards d'euros au 30 juin 2025 et 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2025), qui concernent essentiellement les aéroports Londres Gatwick et d'Édimbourg et le groupe aéroportuaire mexicain OMA.

Le nombre d'actions composant le capital s'élève à 585 891 697 au 30 juin 2026 (581 816 830 actions au 31 décembre 2025). Les actions auto-détenues représentent 5,4 % du capital à cette date (4,4 % au 31 décembre 2025).

L'endettement financier net s'élève à 22,4 milliards d'euros au 30 juin 2026, en baisse de 0,9 milliard d'euros sur douze mois (23,3 milliards d'euros au 30 juin 2025) et en hausse de 3,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2025 (19,1 milliards d'euros). Il se décompose entre des dettes financières brutes à long terme de 34,0 milliards d'euros (34,6 milliards d'euros au 31 décembre 2025 et 34,3 milliards d'euros au 30 juin 2025) et une trésorerie nette gérée de 11,5 milliards d'euros (15,5 milliards d'euros au 31 décembre 2025 et 11,0 milliards d'euros au 30 juin 2025).

L'endettement financier net des concessions, y compris ses holdings, s'élève à près de 28,4 milliards d'euros, en baisse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2025 (29,1 milliards d'euros) et de 1,7 milliard d'euros par rapport au 30 juin 2025 (30,0 milliards d'euros). Les services à l'énergie affichent un excédent financier net de près de 1,0 milliard d'euros et la construction de 1,9 milliard (contre respectivement 0,9 milliard d'euros chacun au 30 juin 2025 et 1,7 et 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2025). Les holdings présentent un excédent financier net de 3,0 milliards d'euros (4,9 milliards d'euros au 30 juin 2025 et 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2025). Cet excédent comprend à hauteur de 7,4 milliards d'euros le solde net entre les prêts consentis aux filiales du Groupe et les placements réalisés par celles-ci en interne.

Le ratio endettement financier net/fonds propres s'établit à 0,7 au 30 juin 2026 (0,6 au 31 décembre 2025 et 0,7 au 30 juin 2025). L'endettement financier rapporté à la Ebitda sur douze mois glissants s'établit à 1,6 à fin juin 2026 (1,8 à fin juin 2025 ; 1,4 au 31 décembre 2025).

La liquidité du Groupe au 30 juin 2026 s'élève à 18,0 milliards d'euros (17,5 milliards d'euros au 30 juin 2025 et 22,0 milliards d'euros au 31 décembre 2025). Elle se répartit entre une trésorerie nette gérée de 11,5 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée et non

utilisée de 6,5 milliards d'euros pour VINCI SA, à échéance janvier 2031. Par ailleurs, les aéroports Londres Gatwick et d'Édimbourg bénéficient de lignes de crédit revolver à échéance 2030 (respectivement 450 et 150 millions de livres sterling), et Cobra IS de diverses lignes de crédit bancaire pour un montant total de 1,5 milliard d'euros dont 1,0 milliard d'euros ne sont pas utilisés.

Excédent (endettement) financier net (EFN)

(en millions d'euros)	30/06/2026	dont EFN externe	EFN total/ Ebitda	30/06/2025	dont EFN externe	31/12/2025	dont EFN externe	Variation 30/06/2026 / 30/06/2025	Variation 30/06/2026 / 31/12/2025
Cessions	(28 353)	(21 290)	x 3,4	(30 042)	(20 446)	(29 124)	(21 412)	1 689	771
VINCI Autoroutes	(14 677)	(10 504)	x 3	(15 481)	(11 091)	(14 996)	(11 055)	804	319
VINCI Airports	(10 450)	(9 343)	x 3,4	(10 824)	(8 553)	(10 542)	(9 056)	374	93
Autres Cessions	(3 227)	(1 443)	-	(3 737)	(802)	(3 586)	(1 301)	510	359
Services à l'énergie	981	561	-	854	1 087	1 718	909	127	(737)
VINCI Energies	871	450	-	407	640	1 366	557	464	(495)
Cobra IS	111	111	-	447	447	352	352	(336)	(242)
Construction	1 902	2 575	-	902	1 974	3 801	2 569	1 000	(1 898)
VINCI Construction	2 317	2 515	-	1 624	1 921	4 176	2 488	693	(1 859)
VINCI Immobilier	(414)	60	-	(722)	52	(375)	81	307	(39)
Holdings	3 019	(4 295)	-	4 950	(5 951)	4 530	(1 141)	(1 930)	(1 510)
Total	(22 450)	(22 450)	x 1,6	(23 336)	(23 336)	(19 075)	(19 075)	886	(3 375)

6. Carnet de commandes

Au 30 juin 2026, le carnet de commandes des services à l'énergie et de VINCI Construction atteint 76,8 milliards d'euros en augmentation de près de 8 % sur un an (+ 5 % en France ; + 9 % à l'international) et de 10 % par rapport au 31 décembre 2025 (France : + 9 % ; international + 10 %). Il représente près de 15 mois d'activité moyenne. La part de la France dans le carnet est de 29 %, celle de l'Allemagne de 19 % et celle du reste du monde de 52 % (la part de l'international était de 71 % au 31 décembre 2025).

Le carnet de commandes de VINCI Energies au 30 juin 2026 s'établit à 20,0 milliards d'euros, en hausse de près de 15 % depuis le début de l'année (France : + 11 % ; international : + 17 %) et de près de 12 % sur douze mois (France : + 10 % ; international : + 13 %). Il représente près de 11 mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de Cobra IS ressort à 18,3 milliards d'euros au 30 juin 2026, en hausse de 1 % depuis le 31 décembre 2025 (Europe : - 1 % ; international hors Europe : + 9 %) et de 2 % sur douze mois (Europe : + 4 % ; international hors Europe : - 4 %). Il représente près de 27 mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de VINCI Construction s'élève à 38,5 milliards d'euros, en hausse de plus de 12 % sur six mois (France : + 9 % ; international : + 15 %) et de 8 % sur douze mois (France : + 3 % ; international : + 12 %). Il représente plus de 14 mois d'activité moyenne du pôle.

Carnet de commandes (*)

(en milliards d'euros)	30/06/2026	dont France	dont International	30/06/2025	31/12/2025
Services à l'énergie	38,3	7,6	30,7	35,8	35,6
VINCI Energies	20,0	7,5	12,5	17,9	17,5
Cobra IS	18,3	0,0	18,2	17,9	18,1
VINCI Construction	38,5	14,5	24,0	35,6	34,2
Total	76,8	22,1	54,7	71,4	69,8

(*) Données non auditées.

7. Événements post clôture et perspectives

7.1 Événements post clôture

Offre publique d'achat sur la société cotée allemande All for One

VINCI Energies accélère son développement dans les services aux infrastructures digitales, marché en forte croissance, avec l'annonce, le 16 juillet 2026, d'une offre publique d'achat sur la société cotée allemande All for One (500 millions d'euros de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2025). Spécialiste de l'intégration et de la maintenance de *business applications*, elle bénéficie d'une forte implantation locale, d'un portefeuille diversifié de plus de 4 500 clients du *Mittelstand* et emploie 3 000 collaborateurs qualifiés en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en Pologne.

Les infrastructures digitales constituent un marché clé pour VINCI Energies au travers de sa marque Axians (3,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2025) :

- construction d'infrastructures digitales (télécommunications, data centers, fibre, *cloud* et réseaux d'entreprise ; 2,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires)
- services aux infrastructures digitales, un segment en forte croissance (*business applications*, *data analytics*, espaces de travail numériques, cybersécurité ; 1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires).

L'offre porte sur l'acquisition de l'intégralité des actions de All for One au prix de 67,50 euros par action en numéraire. L'offre sera soumise à un seuil minimum d'acceptation de 75 % du capital plus une action, ainsi qu'aux conditions de réalisation habituelles, notamment l'obtention des autorisations requises au titre du contrôle des concentrations. Les principaux actionnaires de All for One se sont engagés à apporter leurs actions à l'offre, représentant au total 54,7 % du capital, dans les conditions prévues par les accords conclus à cet effet. Le conseil de surveillance et le directoire de All for One soutiennent l'offre et ont l'intention, sous réserve de l'examen du document d'offre qui sera publié ultérieurement, de recommander à leurs actionnaires d'y apporter leurs actions. L'offre sera réalisée conformément aux modalités et conditions figurant dans le document d'offre, qui devra être approuvé par l'Autorité fédérale allemande de surveillance financière (Bafin).

Le succès de cette offre, dont la finalisation est attendue en octobre 2026, constituerait une étape clé dans le développement de VINCI Energies, lui permettant de soutenir ses ambitions dans le marché porteur des services aux infrastructures digitales, notamment dans les solutions ERP de nouvelle génération et d'intelligence artificielle, les *business applications*, le *cloud* et la *data analytics*.

7.2 Perspectives

Après l'excellente performance économique réalisée au premier semestre, VINCI confirme ses perspectives 2026, à savoir :

- une nouvelle progression de son chiffre d'affaires, de ses résultats opérationnels et de son résultat net part du Groupe ;
- un cash-flow libre qui pourrait atteindre 6 milliards d'euros⁸.

Par métier, les évolutions attendues sont :

- Concessions (*évolutions légèrement modifiées suite aux événements géopolitiques et macroéconomiques survenus ces derniers mois*) :
 - Les aéroports du réseau devraient afficher un trafic total stable par rapport à 2025, en ligne avec la tendance observée au premier semestre (précédemment : « *le trafic des aéroports du réseau devrait - au global - continuer à croître en phase avec la croissance économique mondiale, avec des situations différentes selon les zones géographiques* ») ;
 - Le trafic des autoroutes françaises pourrait reculer légèrement par rapport à 2025 (précédemment : « *La progression du trafic des autoroutes françaises devrait évoluer en ligne avec l'activité économique du pays et de ses voisins, dont l'Espagne et l'Italie* »).
- Services à l'énergie (*évolutions inchangées*) :
 - Portés par les fortes dynamiques de leurs marchés, les services à l'énergie devraient connaître à nouveau une croissance de chiffre d'affaires - dans une fourchette « *mid to high single digit* » - avec une nouvelle amélioration attendue du taux de marge⁹ qui se situe déjà aux plus hauts niveaux du secteur.
 - La capacité totale de production d'électricité renouvelable de Zero.e - en opération, en construction et en *Ready-To-Build* - pourrait être portée de 5 GW¹⁰ à fin 2025 à environ 6 GW en fin d'exercice 2026.
- Construction (*évolutions inchangées*) :
 - Reflet de sa politique constante de sélectivité, le chiffre d'affaires, hors effet change, devrait être du même ordre que celui de 2025, avec un taux de marge⁹ au moins équivalent.

⁸ En retenant l'hypothèse d'une enveloppe d'investissements de Zero.e comparable à celle de 2025 (0,9 milliard d'euros).

⁹ Résultat opérationnel sur activité / chiffre d'affaires.

¹⁰ Sur la base du portefeuille de 5 GW de capacité à fin 2025, l'Ebitda de Zero.e devrait dépasser 400 millions d'euros d'ici 2030.

8. Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration du 29 juillet 2026 a approuvé le paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2026 d'un montant de 1,10 euro par action. Il sera versé le jeudi 15 octobre 2026 (date de détachement du coupon : le mardi 13 octobre 2026).

9. Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note K.28 des comptes consolidés semestriels résumés.

10. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques auxquels VINCI pourrait être confronté sont détaillés en note D. Facteurs de risques et procédures de gestion du rapport de gestion du document d'enregistrement universel 2025.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2026

États financiers consolidés semestriels	18
Compte de résultat consolidé de la période	18
État du résultat global consolidé de la période	19
Bilan consolidé	20
Tableau des flux de trésorerie consolidés	22
Variation de l'endettement financier net de la période	23
 Annexe aux comptes consolidés semestriels	 25

États financiers consolidés semestriels

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2025
Chiffre d'affaires (*)	1 - 2	35 597	34 852	74 599
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		443	348	772
Chiffre d'affaires total		36 039	35 200	75 372
Produits des activités annexes	4	145	166	331
Charges opérationnelles	1 - 4	(31 822)	(31 227)	(66 145)
Résultat opérationnel sur activité	4	4 363	4 140	9 558
Paielements en actions (IFRS 2)	4 - 27	(356)	(377)	(567)
Résultat des sociétés mises en équivalence		187	177	300
Autres éléments opérationnels courants	4	58	20	110
Résultat opérationnel courant	4	4 252	3 960	9 401
Éléments opérationnels non courants	4	(14)	66	(37)
Résultat opérationnel		4 237	4 026	9 364
Coût de l'endettement financier brut		(933)	(875)	(1 760)
Produits financiers des placements de trésorerie	5	251	248	513
Coût de l'endettement financier net	5	(682)	(627)	(1 247)
Autres produits et charges financiers	6	(5)	(110)	(181)
Impôts sur les bénéfices		(1 335)	(1 238)	(2 661)
Résultat net		2 215	2 051	5 275
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		137	155	372
Résultat net - part du Groupe		2 078	1 896	4 903
Résultat net par action (en euros)	8	3,74	3,38	8,76
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,70	3,34	8,65

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2025
Résultat net	2 215	2 051	5 275
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net ^(*)	(115)	201	282
Coûts de couverture	(6)	3	13
Impôts ^(**)	29	(16)	(20)
Écarts de conversion	521	(964)	(928)
Éléments du résultat global attribuables aux sociétés mises en équivalence (net d'impôt)	33	30	54
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	462	(746)	(599)
Instruments de capitaux propres	(3)	(11)	(12)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	30	100	79
Impôts	(13)	(25)	(20)
Éléments du résultat global attribuables aux sociétés mises en équivalence (net d'impôt)	0	(0)	(0)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	15	63	47
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	476	(682)	(552)
Résultat global	2 691	1 369	4 723
dont part attribuable au Groupe	2 431	1 320	4 435
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	260	48	288

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

Au premier semestre 2026, ces variations se décomposent en un impact négatif des couvertures de flux de trésorerie pour 82 millions d'euros et un impact négatif des couvertures d'investissement net pour 33 millions d'euros.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et aux coûts de couverture.

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	29 101	28 829	29 007
Goodwill	9	20 568	19 652	20 177
Autres immobilisations incorporelles	15.1	11 416	11 416	11 258
Immobilisations corporelles	15.2	17 661	15 799	16 681
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	2 051	2 111	1 995
Autres actifs financiers non courants	11 - 13	2 946	2 888	2 909
Instruments dérivés actifs non courants	22	142	157	151
Impôts différés actifs		1 403	1 208	1 333
Total actifs non courants		85 288	82 061	83 510
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	16	1 754	1 808	1 700
Clients et autres débiteurs	16	20 923	20 451	19 504
Autres actifs courants	16	9 436	8 346	8 265
Actifs d'impôt exigible		496	478	419
Autres actifs financiers courants		122	76	119
Instruments dérivés actifs courants	22	192	218	188
Actifs financiers de gestion de trésorerie et comptes courants financiers actifs	23	566	1 112	1 244
Disponibilités et équivalents de trésorerie	23	14 998	15 069	17 254
Total actifs courants		48 486	47 559	48 695
Actifs destinés à être cédés		1 094	825	860
Total actifs		134 868	130 445	133 065

Bilan consolidé

Passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capitaux propres				
Capital social	20.1	1 465	1 455	1 455
Primes liées au capital		15 258	14 297	14 811
Titres autodétenus	20.2	(3 612)	(2 105)	(2 796)
Réserves consolidées		16 108	14 241	13 454
Réserves de conversion		(502)	(877)	(906)
Résultat net - part du Groupe		2 078	1 896	4 903
Opérations reconnues directement en capitaux propres	20.3	(205)	(291)	(168)
Capitaux propres - part du Groupe		30 590	28 615	30 752
Capitaux propres - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	20.4	3 654	3 805	3 576
Total capitaux propres		34 244	32 420	34 328
Passifs non courants				
Provisions non courantes	17	1 043	1 083	1 068
Provisions pour avantages du personnel	26	1 132	1 188	1 169
Emprunts obligataires	22	24 321	24 204	24 787
Autres emprunts et dettes financières	22	5 190	4 553	5 185
Instruments dérivés passifs non courants		844	807	809
Dettes de location non courantes	18	2 237	2 036	2 112
Autres passifs non courants	22	885	1 143	747
Impôts différés passifs		4 887	4 869	4 764
Total passifs non courants		40 539	39 882	40 641
Passifs courants				
Provisions courantes	16	8 413	7 702	8 353
Fournisseurs	16	15 103	14 703	14 868
Autres passifs courants	16	26 107	23 133	25 612
Passifs d'impôt exigible		855	917	709
Dettes de location courantes	18	746	688	737
Instruments dérivés passifs courants	22	405	482	399
Dettes financières courantes	22	7 604	9 853	6 740
Total passifs courants		59 233	57 478	57 418
Passifs directement associés aux actifs destinés à être cédés		852	665	678
Total passifs et capitaux propres		134 868	130 445	133 065

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2025
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 215	2 051	5 275
Dotations aux amortissements		2 145	2 023	4 206
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		12	99	129
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		259	331	318
Résultat sur cessions		(4)	(119)	(63)
Variations de juste valeur des instruments financiers		(50)	85	15
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(219)	(206)	(341)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	682	627	1 247
Coûts d'emprunt immobilisés		(59)	(89)	(125)
Charges financières associées aux contrats de location et aux autres passifs	6	89	89	185
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		1 335	1 238	2 661
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	C.1	6 405	6 129	13 507
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	16	(1 856)	(1 863)	2 496
Impôts payés		(1 195)	(1 211)	(3 005)
Intérêts financiers nets payés		(732)	(778)	(1 318)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		123	162	282
Autres avances à caractère long terme et intérêts payés associés ^(*)		(76)	(31)	(76)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	I	2 669	2 408	11 886
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(1 271)	(1 389)	(3 011)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		53	72	179
Investissements opérationnels (nets de cessions)	C.1.1	(1 218)	(1 317)	(2 832)
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(554)	(438)	(862)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(169)	(187)	(311)
Investissements de développement (concessions et PPP)	C.1.1	(723)	(626)	(1 173)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) ^(**)		(454)	(802)	(1 449)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		2	209	290
Disponibilités et équivalents de trésorerie des sociétés acquises		34	92	358
Investissements financiers nets hors dettes financières reprises lors de regroupements d'entreprises		(418)	(501)	(801)
Autres		(1)	12	(305)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(2 360)	(2 431)	(5 112)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres		458	244	771
Opérations sur actions propres	20.2	(1 002)	(848)	(2 002)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		0	14	11
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(7)	(12)	(19)
Dividendes payés	21	(2 295)	(2 346)	(3 469)
- aux actionnaires de VINCI SA		(2 192)	(2 077)	(2 665)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(102)	(269)	(805)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme		1 927	3 540	5 651
Remboursements d'emprunts à long terme		(2 736)	(1 895)	(4 315)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(464)	(419)	(871)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		1 406	2 004	(26)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(2 713)	281	(4 270)
Autres variations	IV	112	(143)	(142)
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	(2 291)	114	2 363
Trésorerie nette à l'ouverture		16 660	14 297	14 297
Trésorerie nette à la clôture	23	14 369	14 412	16 660

(*) Avances long terme reçues de l'offtaker au titre de Polo Carmópolis au Brésil.

(**) Incluant au premier semestre 2026, l'acquisition de la société Fletcher à hauteur de 159 millions d'euros, et celle de FM Conway intervenue au premier semestre 2025 à hauteur de 515 millions d'euros. Voir la note A2 : Évolution du périmètre de consolidation.

Variation de l'endettement financier net de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2025
Endettement financier net en début de période		(19 075)	(20 415)	(20 415)
Variation de la trésorerie nette		(2 291)	114	2 363
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(1 406)	(2 004)	26
(Émissions) remboursements d'emprunts		809	(1 645)	(1 336)
Autres variations		(486)	614	286
<i>dont dettes reprises lors de regroupements d'entreprises</i>		0	(41)	(718)
<i>dont dette liée au programme de rachat d'actions</i>		(152)	(220)	0
<i>dont variations de juste valeur</i>		58	54	88
<i>dont impacts de change et écarts de conversion</i>		(464)	682	776
Variation de l'endettement financier net		(3 375)	(2 921)	1 340
Endettement financier net en fin de période	22	(22 450)	(23 336)	(19 075)

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe										
(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2025	1 455	14 059	(1 566)	11 724	4 863	(32)	(555)	29 947	4 085	34 032
Résultat net de la période	-	-	-	-	4 903	-	-	4 903	372	5 275
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	(853)	331	(522)	(84)	(606)
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	(20)	74	54	-	54
Résultat global de la période	-	-	-	-	4 903	(873)	405	4 435	288	4 723
Augmentation de capital	19	752	-	-	-	-	-	771	11	782
Réduction de capital	(19)	-	511	(492)	-	-	-	-	0	0
Opérations sur actions propres	-	-	(1 741)	(261)	-	-	-	(2 002)	-	(2 002)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 198	(4 863)	-	-	(2 665)	(805)	(3 469)
Paielements en actions (IFRS 2)	-	-	-	422	-	-	-	422	-	422
Incidence des acquisitions ou cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(13)	-	(1)	-	(14)	(4)	(17)
Variations de périmètre	-	-	-	16	-	-	(16)	-	(1)	(1)
Divers	-	-	-	(140)	-	-	(3)	(143)	-	(142)
Capitaux propres au 31/12/2025	1 455	14 811	(2 796)	13 454	4 903	(906)	(168)	30 752	3 576	34 328
Résultat net de la période	-	-	-	-	2 078	-	-	2 078	137	2 215
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	404	(84)	319	124	443
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	33	33	-	33
Résultat global de la période	-	-	-	-	2 078	404	(51)	2 431	260	2 691
Augmentation de capital	10	447	-	-	-	-	-	458	-	458
Réduction de capital	0	-	-	0	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(815)	(187)	-	-	-	(1 002)	-	(1 002)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 710	(4 903)	-	-	(2 192)	(186)	(2 378)
Paielements en actions (IFRS 2)	-	-	-	265	-	-	-	265	-	265
Incidence des acquisitions ou cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	3	(4)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Divers	-	-	-	(128)	-	-	14	(113)	(0)	(114)
Capitaux propres au 30/06/2026	1 465	15 258	(3 612)	16 108	2 078	(502)	(205)	30 590	3 654	34 244
Capitaux propres au 01/01/2025	1 455	14 059	(1 566)	11 724	4 863	(32)	(555)	29 947	4 085	34 032
Résultat net de la période	-	-	-	-	1 896	-	-	1 896	155	2 051
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	(848)	244	(605)	(107)	(712)
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	4	26	29	-	30
Résultat global de la période	-	-	-	-	1 896	(845)	269	1 320	48	1 369
Augmentation de capital	6	238	-	-	-	-	-	244	14	258
Réduction de capital	(6)	-	131	(125)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(670)	(179)	-	-	-	(848)	-	(848)
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 786	(4 863)	-	-	(2 077)	(340)	(2 418)
Paielements en actions (IFRS 2)	-	-	-	280	-	-	-	280	-	280
Incidence des acquisitions ou cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(6)	-	-	-	(6)	2	(4)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	(0)	-	(2)	(2)
Divers	-	-	-	(240)	-	-	(5)	(245)	(2)	(247)
Capitaux propres au 30/06/2025	1 455	14 297	(2 105)	14 241	1 896	(877)	(291)	28 615	3 805	32 420

Annexe aux comptes consolidés semestriels

A.	Faits marquants et évolution du périmètre de consolidation	27
1.	Faits marquants	27
2.	Évolution du périmètre de consolidation	27
B.	Principes comptables, méthodes de consolidation, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques	29
1.	Principes comptables	29
2.	Méthodes de consolidation	30
3.	Règles et méthodes d'évaluation	31
C.	Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	33
1.	Informations sectorielles par pôle de métiers	33
2.	Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	40
3.	Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance	41
D.	Principales composantes du compte de résultat	42
4.	Résultat opérationnel	42
5.	Coût de l'endettement financier net	43
6.	Autres produits et charges financiers	43
7.	Impôts sur les bénéfices	43
8.	Résultat par action	44
E.	Données relatives aux participations du Groupe	45
9.	Goodwill	45
10.	Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises	46
11.	Autres actifs financiers non courants	46
F.	Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures	47
12.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	47
13.	Créances financières PPP (sociétés contrôlées)	48
14.	Engagements hors bilan des concessions	48
G.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	50
15.	Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	50
16.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	51
17.	Provisions non courantes	53
18.	Dettes relatives aux contrats de location	53
19.	Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus	53
H.	Capitaux propres	55
20.	Informations relatives aux capitaux propres	55
21.	Dividendes	57

I.	Financement et gestion des risques financiers	58
22.	Données relatives à l'endettement financier net	58
23.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	61
24.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	62
25.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	63
J.	Avantages du personnel et paiements en actions	65
26.	Provisions pour avantages du personnel	65
27.	Paiements en actions	65
K.	Autres notes	68
28.	Transactions avec les parties liées	68
29.	Note sur les litiges	68
30.	Événements postérieurs à la clôture	70
L.	Autres règles et méthodes de consolidation	71

A. Faits marquants et évolution du périmètre de consolidation

1. Faits marquants

Appréciation de la performance financière

Les comptes du premier semestre 2026 font ressortir une progression du chiffre d'affaires et des résultats opérationnels du Groupe, tirés en particulier par les services à l'énergie et les concessions. Le résultat net par action progresse de plus de 10 % et le cash-flow libre est positif en dépit d'une saisonnalité traditionnellement défavorable en début d'année.

- le chiffre d'affaires consolidé, s'élève à 35,6 milliards d'euros, en hausse de 2,1 % par rapport à celui du premier semestre 2025, dont une croissance organique de 1,3 % ;
- le résultat opérationnel sur activité (ROPA) est en hausse de 5,4 % à 4,4 milliards d'euros. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 12,3 % (11,9 % au premier semestre 2025) ;
- le résultat opérationnel courant (ROC), incluant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), la contribution des filiales consolidées par mise en équivalence et d'autres éléments opérationnels courants, ressort à 4,3 milliards d'euros (4,0 milliards d'euros au premier semestre 2025) ;
- le résultat net part du Groupe s'établit à 2,1 milliards, en hausse de 9,6 % par rapport au premier semestre 2025 (1,9 milliard d'euros) ;
- l'endettement financier net ressort à 22,4 milliards d'euros au 30 juin 2026 (19,0 milliards d'euros au 31 décembre 2025 et 23,3 milliards d'euros au 30 juin 2025).

La performance opérationnelle des différents métiers du Groupe est commentée dans le rapport d'activité.

Opérations de financement et gestion de la liquidité du Groupe

Les principales opérations de financements sont présentées en note I. Financement et gestion des risques financiers.

Le Groupe dispose au 30 juin 2026 d'un montant total de liquidités de 18,0 milliards d'euros, dont une trésorerie nette gérée de 11,5 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée et non utilisée de 6,5 milliards d'euros au niveau de VINCI SA, à échéance janvier 2031.

2. Évolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation se décompose ainsi au 30 juin 2026 :

(en nombre de sociétés)	30/06/2026			30/06/2025			31/12/2025		
	Total	France	International	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	3 060	1 174	1 886	2 952	1 175	1 777	3 009	1 185	1 824
Coentreprises (*)	143	82	61	149	81	68	152	88	64
Entreprises associées (*)	66	17	49	67	18	49	64	17	47
Total	3 269	1 273	1 996	3 168	1 274	1 894	3 225	1 290	1 935

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principales évolutions du périmètre au premier semestre 2026 sont détaillées ci-dessous.

VINCI Construction

Le 29 mai 2026, VINCI Construction a finalisé l'acquisition de Fletcher Construction, pour un prix de 159 millions d'euros. Ce groupe emploie plus de 2 300 collaborateurs en Nouvelle-Zélande et réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 630 millions d'euros. L'allocation du prix d'acquisition a conduit à la comptabilisation d'un goodwill provisoire de 110 millions d'euros.

Depuis la date d'acquisition, ces activités ont contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe à hauteur respectivement de 47 millions d'euros et 0,7 million d'euros. Si l'acquisition était intervenue le 1^{er} janvier 2026, le chiffre d'affaires et le résultat net, établis selon les principes comptables historiquement appliqués par le groupe acquis, se seraient élevés respectivement à 277 millions d'euros et 3,5 millions d'euros.

VINCI Construction a également procédé, au cours du semestre, à l'acquisition de la société Modern Construction Limited au Canada, ainsi qu'à celle de dix-huit autres entreprises en Espagne, en France et au Royaume-Uni.

Autres mouvements de périmètre

Au cours du premier semestre, VINCI Energies a acquis douze entreprises, essentiellement à l'international, dont les groupes International Fire Control en Belgique et au Luxembourg et Novo Technologies au Royaume-Uni.

Évolution du périmètre de consolidation des périodes antérieures

Les principales évolutions du périmètre sur l'exercice 2025 sont détaillées ci-dessous.

VINCI Construction

VINCI Construction a finalisé le 31 janvier 2025 l'acquisition de FM Conway Limited, entreprise anglaise de travaux publics, fortement implantée dans la région de Londres. Le prix de la transaction s'est élevé à 515 millions d'euros et l'allocation du prix d'acquisition s'est traduite par la reconnaissance d'un goodwill définitif de 310 millions d'euros.

VINCI Construction a par ailleurs réalisé au cours de l'exercice 2025 l'acquisition de treize autres entreprises en France, en Europe, en Amérique du Nord et en Nouvelle Zélande.

VINCI Highways

Le 21 octobre 2025, VINCI Highways a pris le contrôle d'Entrevias, société concessionnaire jusqu'en 2047 de deux sections autoroutières à péage dans l'État de Sao Paulo au Brésil. Détenu à hauteur de 55 % par VINCI depuis le 11 mai 2023 et auparavant mise en équivalence, la société est consolidée depuis cette date par intégration globale dans les comptes du groupe VINCI.

Autres mouvements de périmètre

VINCI Energies a finalisé trente-trois acquisitions de nouvelles entreprises au cours de l'exercice 2025, principalement en Europe, représentant un chiffre d'affaires année pleine de près de 700 millions d'euros dont environ 600 millions réalisés hors de France.

B. Principes comptables, méthodes de consolidation, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques

1. Principes comptables

Les principes comptables retenus au 30 juin 2026 sont conformes à ceux retenus pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2025, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026 (*).

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2026 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 juillet 2026. S'agissant de comptes consolidés résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces derniers sont présentés dans le document d'enregistrement universel n° D.26-0051 déposé auprès de l'AMF le 27 février 2026.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Normes, amendements et interprétations entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe VINCI au 30 juin 2026. Ils concernent principalement :

- les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – « Classement et évaluation des instruments financiers » : ces amendements précisent que les actifs et passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement. Ils prévoient toutefois une exemption permettant de décomptabiliser certains passifs financiers réglés par virement électronique avant la date de règlement, sous réserve du respect de trois critères cumulatifs visant à démontrer que l'entité n'a plus le contrôle de la trésorerie correspondante. Le Groupe a décidé d'appliquer cette exemption de manière homogène aux opérations de décaissement éligibles, celle-ci étant en ligne avec ses pratiques historiques de décomptabilisation des passifs.
- les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – « Contrats d'achat d'énergie renouvelable » : ces amendements facilitent l'application de l'exemption « Own-Use » aux contrats d'achat physique d'électricité renouvelable lorsque certaines conditions, visant notamment à établir que l'entité demeure acheteuse nette d'électricité, sont remplies. Ils facilitent également l'application de la comptabilité de couverture aux contrats d'achat virtuels.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2026

IFRS 18 – « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » qui remplacera la norme IAS 1 ainsi que les interprétations qui y sont associées. Cette nouvelle norme a pour objectif de permettre une meilleure comparabilité de la performance financière des entreprises et une transparence accrue des informations fournies au sein des états financiers consolidés.

- Les entreprises doivent désormais classer tous les produits et charges en cinq catégories au sein du compte de résultat : exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôts sur le résultat. La catégorie exploitation est la catégorie par défaut regroupant l'ensemble des produits et charges ne répondant pas à la définition de l'une des autres catégories. Le résultat d'exploitation et le résultat avant financement et impôt deviennent des sous-totaux obligatoires. La définition du résultat net n'est pas modifiée par cette norme.
- Les indicateurs de performance définis par le management en lien avec le résultat sont regroupés au sein d'une note annexe dédiée et réconciliés avec les agrégats définis par la norme.
- Le résultat d'exploitation devient le nouveau point de départ obligatoire du tableau de flux de trésorerie et certaines options de présentation sont supprimées.
- Les principes d'agrégation et de désagrégation des différents agrégats présentés au sein des états financiers sont clarifiés.

La norme IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, de manière rétrospective. L'analyse de ses incidences sur les indicateurs de performance, la présentation des états financiers consolidés et les systèmes d'information financiers du Groupe, engagée en 2025, se poursuit. Les impacts identifiés à ce stade sur la présentation des états financiers primaires et sur les indicateurs de performance seront présentés au comité d'audit en octobre 2026. La position définitive du Groupe dépendra de la finalisation de ces travaux ainsi que de l'issue des discussions en cours au sein de l'IFRIC. En conséquence, le Groupe se réserve la possibilité de faire évoluer sa position avant la première application de la norme.

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires.

Lorsque cela est nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé dans lesquels VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne généralement les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés. Une analyse est menée en cas d'occurrence d'un événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (activités conjointes et coentreprises) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie en fonction de la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'ensemble de ces partenariats.

Activités conjointes : la plupart des partenariats des pôles métiers des services à l'énergie et de la construction correspond à des activités conjointes en raison de la forme légale des structures juridiques utilisées, comme les sociétés en participation (SEP) auxquelles les parties ont généralement recours en France pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat. Dans certains cas, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise reviennent à fournir une prestation aux partenaires, la nature d'activité conjointe est avérée alors même que la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs. Au sein du groupe VINCI, cette situation concerne certaines entités créées spécifiquement pour la réalisation de chantiers/projets de construction et certains postes d'enrobage détenus par VINCI Construction destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières. Le Groupe consolide ainsi les revenus, charges, actifs et passifs relatifs à ses intérêts dans chaque activité conjointe selon les normes qui lui sont applicables, conformément à IFRS 11.

Coentreprises : les partenariats de copromotion immobilière contractualisés en France sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont donc consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Il en est de même pour les autres partenariats du Groupe réalisés via une entité ayant une personnalité morale et dont la production n'est pas uniquement destinée aux partenaires.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela s'applique notamment aux participations détenues par le Groupe dans l'aéroport de Budapest et dans DEME Group, sociétés dans lesquelles VINCI est représenté au Conseil d'administration.

Les sociétés holding portant les aéroports Londres Gatwick, d'Édimbourg et le groupe aéroportuaire mexicain OMA présentent des intérêts minoritaires significatifs (respectivement 49,99 % pour Londres Gatwick et Édimbourg et 70,01 % pour OMA). Les informations requises par la norme IFRS 12 sur les intérêts minoritaires sont fournies en note I.23.5 Intérêts des détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle, du document d'enregistrement universel 2025. VINCI ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur certains indicateurs du bilan et du compte de résultat du Groupe.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses pouvant affecter les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- évaluation du chiffre d'affaires à l'avancement des contrats de construction et de services ;
- évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- détermination des taux d'actualisation et des durées de location retenus pour la détermination de la valeur des droits d'utilisation et des dettes liées pour les contrats de location (IFRS 16) ;
- évaluation des amortissements calculés selon le mode des unités de production ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- évaluation des provisions ;
- détermination des taux d'actualisation retenus pour mettre en œuvre les tests de dépréciation d'actifs (IAS 36) et pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19) ;
- valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur ;
- évaluation des engagements de retraite ;
- valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- prise en compte des risques climatiques dans les différentes estimations.

3.2 Évaluation de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti) sont communiquées en note I.25. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : celles-ci font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés de gré à gré est effectué sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêts intermédiaires

Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe est structurellement saisonnière. En règle générale, le premier semestre de l'exercice est marqué par une saisonnalité de l'activité dans la plupart des métiers du Groupe et plus particulièrement dans :

- les travaux routiers, dont le volume d'activité est traditionnellement inférieur à celui de la seconde partie de l'année, du fait des conditions climatiques ;
- les sociétés de concessions autoroutières, dont le volume de trafic au premier semestre est structurellement inférieur à celui du second semestre, étant donné le poids élevé du trafic des véhicules légers durant la période estivale.

Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires du premier semestre a représenté entre 45 % et 47 % du chiffre d'affaires de l'année. Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du premier semestre ne peuvent donc pas être extrapolés à l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit habituellement par une consommation de la trésorerie d'exploitation au premier semestre, en raison du moindre niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégageant du cash-flow opérationnel, dont une grande partie est réalisée au second semestre.

L'impact des facteurs saisonniers ne fait l'objet d'aucune correction dans les comptes consolidés semestriels du Groupe.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêt semestriel.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (par exemple les redevances de brevets et licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés dans les comptes de la période. En particulier, dans le cas de contrats déficitaires, les pertes à terminaison identifiées au cours du premier semestre sont provisionnées en totalité.

Charge d'impôt

Évaluation de la charge d'impôt au 30 juin 2026

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif estimé pour l'exercice 2026 (y compris impôts différés et charge liée à l'imposition minimum mondiale - GLoBE). Ce taux peut être ajusté des incidences fiscales liées à des éléments à caractère inhabituel au cours de la période.

Traitement comptable de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises

L'article 12 de la loi de finance 2026 a prolongé d'une année la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Cette contribution est calculée sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû en France au titre des exercices 2025 et 2026. Cette contribution exceptionnelle entre dans le champ d'application d'IAS 12. La part de la contribution assise sur l'impôt courant de 2026 a été intégrée au calcul du taux d'impôt projeté utilisé au 30 juin 2026. La part assise sur l'impôt courant de 2025 a été considérée comme un « *one-off event* » au sens du paragraphe B19 de la norme IAS 34 et reconnue intégralement en charge au premier semestre 2026. Cette approche est inchangée par rapport à celle retenue lors de la clôture du 30 juin 2025.

Engagements postérieurs à l'emploi

Le Groupe n'effectue pas de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes consolidés semestriels. La charge du semestre au titre de ces engagements est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2026 sur la base des hypothèses actuarielles du 31 décembre 2025. Les impacts liés aux variations d'hypothèses actuarielles intervenues entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par pôle de métier

L'information sectorielle est présentée par pôles regroupés en trois métiers, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe. Le Groupe est organisé en sept pôles répartis dans trois métiers - concessions, services à l'énergie et construction.

En conformité avec la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations sectorielles sont présentées selon cette organisation.

Concessions

VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour, Arcos).

VINCI Airports : gestion en pleine propriété, par contrats de concession et/ou de gestion déléguée de plateformes aéroportuaires en France et dans treize autres pays.

Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures autoroutières et routières gérées essentiellement à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium (gestion de stades en France).

Services à l'énergie

VINCI Energies : services à l'industrie, infrastructures, Building solutions et facility management, technologies de l'information et de communication.

Cobra IS : services liés à l'industrie et à l'énergie, réalisation de projets EPC (*Engineering, Procurement and Construction*) dans le secteur de l'énergie, développement d'actifs énergétiques de long terme (fermes solaires, éoliennes) et de lignes de transmission électriques.

Construction

VINCI Construction :

Le pôle est organisé autour de trois piliers :

- les réseaux de spécialité : réalisation de travaux dans la géotechnique, les structures d'ouvrage, le numérique y afférant, et les services dans le nucléaire ;
- les grands projets : réalisation de projets dont la taille, la complexité ou la typologie nécessitent la mise en œuvre de capacité d'ensemble ;
- les entreprises de proximité : entreprises locales opérant dans le bâtiment, le génie civil et les travaux routiers, ferroviaires et hydrauliques.

VINCI Immobilier : activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), gestion de résidences gérées et services immobiliers.

1.1 Informations sectorielles par métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle du Groupe, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec le reste du Groupe.

1^{er} semestre 2026

	Concessions	Services à l'énergie	Construction		
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies Cobra IS	VINCI Construction VINCI Immobilier	Holdings et éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	5 833	14 573	15 456	(264)	35 597
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	466	-	-	(24) ⁽²⁾	443
Chiffre d'affaires total	6 299	14 573	15 456	(288)	36 039
Résultat opérationnel sur activité	2 893	1 131	329	10	4 363
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	49,6 %	7,8 %	2,1 %	-	12,3 %
Résultat opérationnel courant	3 060	989	209	(6)	4 252
Résultat opérationnel	3 060	979	205	(6)	4 237
Tableau des flux de trésorerie					
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 016	1 404	766	219	6 405
% du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	68,9 %	9,6 %	5,0 %	-	18,0 %
Dotations aux amortissements ⁽³⁾	1 122	421	564	39	2 145
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(300)	(517)	(401)	(1)	(1 218)
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(20)	(254)	(189)	(1)	(464)
Cash-flow opérationnel	2 221	(243)	(1 131)	140	987
Investissements de développement (concessions et PPP)	(517)	(199)	(6)	-	(723)
Cash-flow libre	1 703	(442)	(1 137)	140	264
Bilan					
Capitaux engagés au 30/06/2026	46 863	10 671	3 634	468	61 637
Excédent (endettement) financier net	(28 353)	981	1 902	3 019	(22 450)

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(3) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 19 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

(4) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

1^{er} semestre 2025

	Concessions	Services à l'énergie	Construction	Holdings et éliminations	Total
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies Cobra IS	VINCI Construction VINCI Immobilier		
<i>(en millions d'euros)</i>					
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	5 748	13 650	15 665	(212)	34 852
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	409	-	-	(61) ⁽²⁾	348
Chiffre d'affaires total	6 158	13 650	15 665	(273)	35 200
Résultat opérationnel sur activité	2 802	1 007	335	(5)	4 140
% du chiffre d'affaires ⁽³⁾	48,7 %	7,4 %	2,1 %	-	11,9 %
Résultat opérationnel courant	2 908	863	202	(13)	3 960
Résultat opérationnel	2 984	853	201	(13)	4 026
Tableau des flux de trésorerie					
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 869	1 274	783	204	6 129
% du chiffre d'affaires ⁽³⁾	67,3 %	9,3 %	5,0 %	-	17,6 %
Dotations aux amortissements ⁽³⁾	1 048	382	555	39	2 023
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(215)	(748)	(353)	(2)	(1 317)
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(19)	(226)	(173)	(1)	(419)
Cash-flow opérationnel	2 085	(266)	(1 315)	169	672
Investissements de développement (concessions et PPP)	(419)	(189)	(18)	-	(626)
Cash-flow libre	1 666	(455)	(1 333)	169	46
Bilan					
Capitaux engagés au 30/06/2025	46 444	10 040	4 200	414	61 098
Excédent (endettement) financier net	(30 042)	854	902	4 950	(23 336)

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(3) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 19 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

(4) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

Exercice 2025

	Concessions	Services à l'énergie	Construction		
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies Cobra IS	VINCI Construction VINCI Immobilier	Holdings et éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	12 219	29 612	33 241	(473)	74 599
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	875	-	-	(103) ⁽²⁾	772
Chiffre d'affaires total	13 094	29 612	33 241	(576)	75 372
Résultat opérationnel sur activité	5 935	2 250	1 356	16	9 558
% du chiffre d'affaires ⁽³⁾	48,6 %	7,6 %	4,1 %	-	12,8 %
Résultat opérationnel courant	6 151	2 037	1 200	12	9 401
Résultat opérationnel	6 160	1 993	1 198	12	9 364
Tableau des flux de trésorerie					
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	8 169	2 805	2 194	339	13 507
% du chiffre d'affaires ⁽³⁾	66,9 %	9,5 %	6,6 %	-	18,1 %
Dotations aux amortissements ⁽³⁾	2 166	792	1 170	78	4 206
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(429)	(1 513)	(887)	(3)	(2 832)
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(37)	(450)	(383)	(2)	(871)
Cash-flow opérationnel	4 708	1 530	1 739	206	8 183
Investissements de développement (concessions et PPP)	(818)	(326)	(29)	-	(1 173)
Cash-flow libre	3 890	1 204	1 710	206	7 010
Bilan					
Capitaux engagés au 31/12/2025	46 339	9 462	1 892	463	58 156
Excédent (endettement) financier net	(29 124)	1 718	3 801	4 530	(19 075)

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(3) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 38 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

(4) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

1.2 Informations sectorielles détaillées par pôle de métier

1^{er} semestre 2026

	Concessions				Services à l'énergie				Construction		
	VINCI	VINCI	Autres		VINCI	Cobra IS		VINCI	VINCI		
(en millions d'euros)	Autoroutes	Airports	concessions (**)	Total	Energies		Total	Construction	Immobilier	Total	
Compte de résultat											
Chiffre d'affaires ^(*)	3 149	2 294	390	5 833	10 717	3 855	14 573	15 017	439	15 456	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	144	203	119	466	-	-	-	-	-	-	
Chiffre d'affaires total	3 293	2 497	509	6 299	10 717	3 855	14 573	15 017	439	15 456	
Résultat opérationnel sur activité	1 617	1 153	123	2 893	807	323	1 131	327	1	329	
% du chiffre d'affaires	51,4 %	50,3 %	31,4 %	49,6 %	7,5 %	8,4 %	7,8 %	2,2 %	0,3 %	2,1 %	
Résultat opérationnel courant	1 603	1 294	163	3 060	667	322	989	203	6	209	
Résultat opérationnel	1 603	1 294	163	3 060	657	322	979	199	6	205	
Tableau des flux de trésorerie											
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 376	1 437	203	4 016	992	412	1 404	736	30	766	
% du chiffre d'affaires ^(*)	75,5 %	62,6 %	52,1 %	68,9 %	9,3 %	10,7 %	9,6 %	4,9 %	6,8 %	5,0 %	
Dotations aux amortissements ^(***)	780	282	61	1 122	330	91	421	534	30	564	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(15)	(247)	(37)	(300)	(115)	(401)	(517)	(400)	(1)	(401)	
Remboursement des dettes de location	(6)	(13)	(1)	(20)	(236)	(18)	(254)	(156)	(33)	(189)	
Cash-flow opérationnel	1 540	572	109	2 221	(164)	(79)	(243)	(1 084)	(47)	(1 131)	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(206)	(238)	(73)	(517)	0	(199)	(199)	(6)	-	(6)	
Cash-flow libre	1 334	333	36	1 703	(164)	(278)	(442)	(1 090)	(47)	(1 137)	
Bilan											
Capitaux engagés au 30/06/2026	16 089	24 948	5 827	46 863	4 916	5 755	10 671	2 504	1 130	3 634	
Excédent (endettement) financier net	(14 677)	(10 450)	(3 227)	(28 353)	871	111	981	2 317	(414)	1 902	

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers

(***) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 19 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

1^{er} semestre 2025

	Concessions			Services à l'énergie				Construction		
(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions (**)	Total	VINCI Energies	Cobra IS	Total	VINCI Construction	VINCI Immobilier	Total
Compte de résultat										
Chiffre d'affaires ^(*)	3 171	2 253	324	5 748	10 050	3 600	13 650	15 178	487	15 665
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	258	107	44	409	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires total	3 429	2 360	368	6 158	10 050	3 600	13 650	15 178	487	15 665
Résultat opérationnel sur activité	1 617	1 129	56	2 802	724	284	1 007	334	1	335
% du chiffre d'affaires ^(*)	51,0 %	50,1 %	17,3 %	48,7 %	7,2 %	7,9 %	7,4 %	2,2 %	0,3 %	2,1 %
Résultat opérationnel courant	1 594	1 222	92	2 908	579	284	863	192	10	202
Résultat opérationnel	1 594	1 222	168	2 984	569	284	853	191	10	201
Tableau des flux de trésorerie										
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 323	1 406	140	3 869	903	371	1 274	755	28	783
% du chiffre d'affaires	73,3 %	62,4 %	43,1 %	67,3 %	9,0 %	10,3 %	9,3 %	5,0 %	5,7 %	5,0 %
Dotations aux amortissements ^(***)	733	267	48	1 048	299	83	382	525	29	555
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(11)	(192)	(13)	(215)	(124)	(624)	(748)	(350)	(3)	(353)
Remboursement des dettes de location	(6)	(11)	(2)	(19)	(219)	(7)	(226)	(144)	(30)	(173)
Cash-flow opérationnel	1 479	588	18	2 085	(133)	(133)	(266)	(1 283)	(32)	(1 315)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(298)	(67)	(54)	(419)	0	(189)	(189)	(18)	-	(18)
Cash-flow libre	1 182	520	(37)	1 666	(133)	(322)	(455)	(1 301)	(32)	(1 333)
Bilan										
Capitaux engagés au 30/06/2025	17 139	24 087	5 218	46 444	4 859	5 181	10 040	2 731	1 469	4 200
Excédent (endettement) financier net	(15 481)	(10 824)	(3 737)	(30 042)	407	447	854	1 624	(722)	902

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers

(***) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 19 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

Exercice 2025

	Concessions			Services à l'énergie				Construction		
	VINCI	VINCI	Autres		VINCI	Cobra IS		VINCI	VINCI	
(en millions d'euros)	Autoroutes	Airports	concessions (***)	Total	Energies		Total	Construction	Immobilier	Total
Compte de résultat										
Chiffre d'affaires (*)	6 719	4 796	705	12 219	21 608	8 004	29 612	32 137	1 105	33 241
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	548	207	120	875	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires total	7 266	5 003	826	13 094	21 608	8 004	29 612	32 137	1 105	33 241
Résultat opérationnel sur activité	3 313	2 459	163	5 935	1 606	644	2 250	1 353	3	1 356
% du chiffre d'affaires (*)	49,3 %	51,3 %	23,1 %	48,6 %	7,4 %	8,0 %	7,6 %	4,2 %	0,3 %	4,1 %
Résultat opérationnel courant	3 282	2 620	249	6 151	1 389	647	2 037	1 165	35	1 200
Résultat opérationnel	3 310	2 620	230	6 160	1 372	621	1 993	1 162	36	1 198
Tableau des flux de trésorerie										
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 788	3 042	340	8 169	2 019	786	2 805	2 133	61	2 194
% du chiffre d'affaires	71,3 %	63,4 %	48,2 %	66,9 %	9,3 %	9,8 %	9,5 %	6,6 %	5,5 %	6,6 %
Dotations aux amortissements (***)	1 502	562	102	2 166	621	171	792	1 106	64	1 170
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(22)	(375)	(32)	(429)	(281)	(1 232)	(1 513)	(881)	(6)	(887)
Remboursement des dettes de location	(12)	(23)	(3)	(37)	(446)	(4)	(450)	(321)	(62)	(383)
Cash-flow opérationnel	3 198	1 508	1	4 708	1 568	(38)	1 530	1 426	313	1 739
Investissements de développement (concessions et PPP)	(565)	(263)	10	(818)	0	(327)	(326)	(29)	-	(29)
Cash-flow libre	2 633	1 245	11	3 890	1 568	(365)	1 204	1 397	313	1 710
Bilan										
Capitaux engagés au 31/12/2025	16 645	24 102	5 592	46 339	4 122	5 340	9 462	783	1 108	1 892
Excédent (endettement) financier net	(14 996)	(10 542)	(3 586)	(29 124)	1 366	352	1 718	4 176	(375)	3 801

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers

(***) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 38 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	%	1 ^{er} semestre 2025	%	Exercice 2025	%
France	14 717	41,3 %	14 911	42,8 %	30 787	41,3 %
Royaume-Uni	3 601	10,1 %	3 580	10,3 %	7 362	9,9 %
Allemagne	2 990	8,4 %	2 711	7,8 %	6 485	8,7 %
Espagne	2 007	5,6 %	1 738	5,0 %	3 780	5,1 %
Europe centrale et orientale ^(*)	1 517	4,3 %	1 335	3,8 %	3 297	4,4 %
Portugal	921	2,6 %	873	2,5 %	1 855	2,5 %
Autres pays d'Europe	2 755	7,7 %	2 698	7,7 %	5 732	7,7 %
Europe hors France	13 790	38,7 %	12 935	37,1 %	28 511	38,2 %
Europe ^(**)	28 507	80,1 %	27 845	79,9 %	59 298	79,5 %
dont Union européenne	24 118	67,8 %	23 471	67,3 %	50 231	67,3 %
Amérique du Nord	2 211	6,2 %	2 402	6,9 %	5 434	7,3 %
dont États-Unis	1 478	4,2 %	1 593	4,6 %	3 437	4,6 %
dont Canada	733	2,1 %	809	2,3 %	1 998	2,7 %
Amérique centrale et du Sud	2 090	5,9 %	2 045	5,9 %	4 294	5,8 %
Afrique	775	2,2 %	754	2,2 %	1 768	2,4 %
Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 013	5,7 %	1 806	5,2 %	3 805	5,1 %
International hors Europe	7 090	19,9 %	7 007	20,1 %	15 302	20,5 %
International hors France	20 880	58,7 %	19 942	57,2 %	43 813	58,7 %
Total chiffre d'affaires ^(***)	35 597	100,0 %	34 852	100,0 %	74 599	100,0 %

(*) Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovaquie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 22 244 millions d'euros au premier semestre 2026 (62,5 % du chiffre d'affaires total), 21 871 millions d'euros au premier semestre 2025 (62,8 % du chiffre d'affaires total) et 46 305 millions d'euros pour l'exercice 2025 (62,1 % du chiffre d'affaires total).

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 14 717 millions d'euros au premier semestre 2026, en recul de 1,3 % par rapport au premier semestre 2025.

À l'international, le chiffre d'affaires atteint 20 880 millions d'euros au premier semestre 2026, en progression de 4,7 % par rapport au premier semestre 2025. Il représente 58,7 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 57,2 % au premier semestre 2025 et 58,7 % sur l'ensemble de l'exercice 2025.

3. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance

3.1 Indicateurs du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2025
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	2 669	2 408	11 886
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(1 218)	(1 317)	(2 832)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(464)	(419)	(871)
Cash-flow opérationnel	987	672	8 183
Investissements de développement (concessions et PPP)	(723)	(626)	(1 173)
Cash-flow libre	264	46	7 010
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) ^(*)	(454)	(802)	(1 449)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	2	209	290
Incidence nette des variations de périmètre y compris reprise des dettes nettes	36	51	(360)
Autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(33)	(16)	(345)
Investissements financiers nets	(448)	(557)	(1 865)
Autres (dividendes reçus des sociétés non consolidées)	32	28	40
Investissements financiers nets totaux	(416)	(529)	(1 825)

(*) Incluant au premier semestre 2026, le prix d'acquisition des titres de la société Fletcher à hauteur de 159 millions d'euros. Voir note A.2 : Évolution du périmètre de consolidation de l'exercice.

3.2 Capitaux engagés

(en millions d'euros)	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capitaux engagés - actifs		112 115	107 553	107 698
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	29 101	28 829	29 007
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(4 524)	(4 507)	(4 500)
Goodwill brut	9	20 871	19 940	20 467
Autres immobilisations incorporelles	15.1	11 416	11 416	11 258
Immobilisations corporelles	15.2	17 661	15 799	16 681
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	2 051	2 111	1 995
Autres actifs financiers non courants	11-13	2 946	2 888	2 909
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	22	(16)	(6)	(8)
Stocks et travaux en cours	16	1 754	1 808	1 700
Clients et autres débiteurs	16	20 923	20 451	19 504
Autres actifs courants	16	9 436	8 346	8 265
Actifs d'impôt exigible		496	478	419
Capitaux engagés - passifs		(50 478)	(46 455)	(49 542)
Provisions courantes	16	(8 413)	(7 702)	(8 353)
Fournisseurs	16	(15 103)	(14 703)	(14 868)
Autres passifs courants	16	(26 107)	(23 133)	(25 612)
Passifs d'impôt exigible		(855)	(917)	(709)
Total capitaux engagés		61 637	61 098	58 156

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2025
Chiffre d'affaires (*)	35 597	34 852	74 599
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	443	348	772
Chiffre d'affaires total	36 039	35 200	75 372
Produits des activités annexes (**)	145	166	331
Achats consommés	(6 782)	(7 042)	(15 008)
Services extérieurs	(4 356)	(4 221)	(8 810)
Personnel intérimaire	(846)	(887)	(1 769)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(7 244)	(7 109)	(15 269)
Impôts et taxes	(725)	(742)	(1 720)
Charges de personnel	(9 747)	(9 269)	(18 739)
Autres produits et charges opérationnels	(2)	12	66
Dotations aux amortissements	(2 145)	(2 023)	(4 206)
Dotations nettes aux provisions	26	55	(690)
Charges opérationnelles	(31 822)	(31 227)	(66 145)
Résultat opérationnel sur activité	4 363	4 140	9 558
% du chiffre d'affaires ^(*)	12,3 %	11,9 %	12,8 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(356)	(377)	(567)
Résultat des sociétés mises en équivalence	187	177	300
Autres éléments opérationnels courants	58	20	110
Résultat opérationnel courant	4 252	3 960	9 401
Pertes de valeur des goodwill	(7)	-	(5)
Effets de périmètre, résultats de cession de titres et autres éléments opérationnels non courants	(8)	66	(32)
Total éléments opérationnels non courants	(14)	66	(37)
Résultat opérationnel	4 237	4 026	9 364

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), certains éléments opérationnels courants (dont la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (essentiellement des plans d'épargne Groupe et d'actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances d'actionnaires accordés par le Groupe à certaines filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées). Le résultat opérationnel courant représente la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période.

Le **résultat opérationnel** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits non courants, ceux-ci comprennent principalement les pertes de valeur des goodwill, ainsi que des produits et charges relatifs aux variations de périmètre (plus ou moins-values de cession de titres, impacts des changements de contrôle).

Les éléments opérationnels non courants du premier semestre 2025 comprenaient notamment l'impact des cessions d'actifs réalisées par VINCI Concessions.

5. Coût de l'endettement financier net

Au premier semestre 2026, le coût de l'endettement financier net s'établit à 682 millions d'euros, en hausse de 55 millions d'euros par rapport au premier semestre 2025 (627 millions d'euros).

Cette évolution traduit notamment l'impact des développements de VINCI Highways réalisés en 2025 (dont le passage en intégration globale d'Entrevias en octobre 2025). La baisse des taux d'intérêts appliquée aux refinancement récents ainsi qu'à l'encours de dette à taux variable et la hausse des encours moyens des placements de trésorerie ont permis de compenser partiellement la baisse des rendements de ces derniers.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2025
Passifs financiers évalués au coût amorti	(800)	(699)	(1 439)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	242	235	497
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	(110)	(156)	(287)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(14)	(6)	(17)
Total coût de l'endettement financier net	(682)	(627)	(1 247)

6. Autres produits et charges financiers

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2025
Impacts nets d'actualisation	(35)	(43)	(86)
Coûts d'emprunts immobilisés	59	89	125
Charges financières relatives aux contrats de location	(57)	(51)	(110)
Résultat de change, autres variations de juste valeur et autres	28	(105)	(110)
Total autres produits et charges financiers	(5)	(110)	(181)

L'effet net d'actualisation des provisions pour obligations de maintien en l'état du domaine concédé a généré une charge de 14 millions d'euros au premier semestre 2026 (18 millions d'euros au premier semestre 2025). Les charges liées à la désactualisation des provisions pour engagements postérieurs à l'emploi, nettes des produits générés par les actifs de couvertures, s'élèvent à 17 millions d'euros, montant stable par rapport au premier semestre 2025.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent principalement les projets d'énergie renouvelable de Cobra IS, l'aéroport Londres Gatwick au Royaume-Uni, et Entrevias au Brésil.

Le résultat de change ressort positif à 41 millions d'euros au premier semestre 2026, contre une charge de 22 millions d'euros au premier semestre 2025. Les autres variations intègrent une charge d'intérêts de 32 millions d'euros sur la période au titre des avances long terme reçues, (38 millions d'euros au premier semestre 2025), ainsi que la variation de juste valeur de la participation dans Groupe ADP pour + 21 millions d'euros au premier semestre 2026, (charge de - 42 millions d'euros au premier semestre 2025).

7. Impôts sur les bénéfices

Au premier semestre 2026, la charge d'impôt s'établit à 1 335 millions d'euros, (1 238 millions d'euros au premier semestre 2025). Elle inclut la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises, instaurée en France en 2025 et reconduite en 2026, pour un montant de 323 millions d'euros, (297 millions d'euros au 30 juin 2025). En année pleine, cette contribution est estimée à plus de 0,4 milliard d'euros.

Le taux effectif d'impôt s'élève à 39,7 % au premier semestre 2026, contre 39,8 % au premier semestre 2025. Retraité de la contribution exceptionnelle d'impôt en France, il ressortirait respectivement à 30,1 % et 30,2 %.

8. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de la période, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions existantes est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les plans d'épargne Groupe et les actions de performance non définitivement distribuées. La dilution est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

		1 ^{er} semestre 2026	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2025
Résultat net (en millions d'euros)	I	2 078	1 896	4 903
Nombre moyen d'actions		582 420 575	582 560 985	583 628 781
Actions autodétenues		(27 121 793)	(21 141 829)	(23 621 833)
Avant dilution	II	555 298 782	561 419 156	560 006 948
Plan d'épargne Groupe		556 644	614 895	587 274
Actions de performance		5 865 683	5 613 686	6 466 091
Après dilution	III	561 721 109	567 647 737	567 060 313
Résultat par action non dilué (en euros)	I / II	3,74	3,38	8,76
Résultat par action dilué (en euros)	I / III	3,70	3,34	8,65

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe apprécie, à chaque date de clôture, l'existence éventuelle d'indices de perte de valeur susceptibles d'affecter ses actifs.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir de calculs de valeur d'utilité. À ce titre, le Groupe a vérifié que les business plans établis lors de la clôture annuelle 2025, sur la base des hypothèses retenues par le management et cohérentes avec les prévisions macroéconomiques, ne faisaient pas l'objet de remises en cause significatives. Ces analyses n'ont conduit à la constatation d'aucune perte de valeur matérielle.

Les méthodologies appliquées par le Groupe, ainsi que les informations complémentaires afférentes, sont présentées en note E.9 : Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2025, inclus dans le document d'enregistrement universel 2025.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Valeur nette à l'ouverture	20 177	19 519
Goodwill constatés au cours de la période	256	1 026
Pertes de valeur	(7)	(5)
Sorties de périmètre	-	(4)
Écarts de conversion	139	(362)
Autres mouvements	3	4
Valeur nette à la clôture	20 568	20 177

Les goodwill constatés au cours du semestre concernent principalement l'acquisition du groupe Fletcher par VINCI Construction, pour un montant de 110 millions d'euros. Le solde résulte des autres acquisitions réalisées par le Groupe au cours de la période. Voir note A.2 : Évolution du périmètre de consolidation.

Les principaux goodwill au 30 juin 2026 sont les suivants :

	30/06/2026			31/12/2025
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Cobra IS	4 156	-	4 156	4 156
VINCI Airports	3 711	(9)	3 703	3 638
VINCI Energies France	2 615	-	2 615	2 606
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies Allemagne	1 661	-	1 661	1 619
VINCI Energies Amérique du Nord	770	(85)	684	658
VINCI Highways	714	-	714	685
VINCI Energies Benelux	598	-	598	577
VINCI Energies Scandinavie	457	-	457	459
Autres	4 254	(209)	4 045	3 844
Total	20 871	(303)	20 568	20 177

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

	30/06/2026	31/12/2025
Valeur des titres en début de période	1 995	2 105
Augmentation / (Réduction) de capital des sociétés mises en équivalence	(9)	(39)
Part du Groupe dans les résultats de la période	187	300
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période	33	54
Dividendes distribués	(123)	(282)
Variations de périmètre et autres	21	(150)
Reclassements ^(*)	(53)	6
Valeur des titres en fin de période	2 051	1 995

(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 30 juin 2026, les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent principalement celles détenues par VINCI Airports dans la société concessionnaire de l'aéroport de Budapest (593 millions d'euros) et dans Kansai Airports (256 millions d'euros), ainsi que par VINCI Construction dans DEME Group (346 millions d'euros).

Les montants figurant sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période » concernent pour l'essentiel l'impact des opérations de couverture de taux d'intérêt sur des projets de concession ou de partenariat public-privé.

11. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 498	1 495
Créances financières (PPP) ^(*)	342	268
Instruments de capitaux propres	1 105	1 146
Autres actifs financiers non courants	2 946	2 909

(*) Les informations relatives aux « Créances financières PPP » sont présentées en note F.13.

Actifs financiers non courants évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations, telles que les avances d'actionnaires aux entités gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 836 millions d'euros (819 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Au cours de la période, leur évolution s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2026	Exercice 2025
Début de période	1 495	1 439
Acquisitions de la période	98	199
Pertes de valeur	(3)	(9)
Sorties de la période	(77)	(251)
Autres mouvements et écarts de conversion	(14)	118
Fin de période	1 498	1 495

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement la participation de VINCI de 8 % dans Groupe ADP, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, ainsi que d'autres titres de participation de filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

F. Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures

12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions (*)	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2025	36 572	10 544	4 782	51 898
Acquisitions de la période (**)	557	264	278	1 099
Sorties de la période	(1)	(248)	(0)	(249)
Écarts de conversion	-	(135)	(197)	(332)
Effets de périmètre et autres mouvements	31	29	360	421
	37 160	10 454	5 222	52 836
Subventions reçues	(23)	-	(150)	(174)
Au 31/12/2025	37 136	10 454	5 072	52 663
Acquisitions de la période (**)	147	173	163	483
Sorties de la période	(2)	(1)	(0)	(4)
Écarts de conversion	-	328	252	580
Effets de périmètre et autres mouvements	16	(1)	(24)	(9)
	37 297	10 953	5 463	53 713
Subventions reçues	(8)	-	(4)	(12)
Au 30/06/2026	37 289	10 953	5 459	53 701
Amortissements et pertes de valeur				
Au 01/01/2025	(19 747)	(1 667)	(813)	(22 226)
Amortissements de la période	(1 378)	(221)	(83)	(1 682)
Pertes de valeur	-	(73)	(115)	(189)
Reprises de pertes de valeur	-	62	-	62
Sorties de la période	-	150	0	150
Écarts de conversion	-	67	11	78
Autres mouvements	(22)	2	171	151
Au 31/12/2025	(21 146)	(1 681)	(828)	(23 655)
Amortissements de la période	(719)	(110)	(51)	(880)
Écarts de conversion	-	(35)	(9)	(44)
Autres mouvements	(11)	(4)	(6)	(21)
Au 30/06/2026	(21 876)	(1 829)	(894)	(24 600)
Valeur nette				
Au 01/01/2025	16 826	8 877	3 969	29 672
Au 31/12/2025	15 990	8 773	4 244	29 007
Au 30/06/2026	15 413	9 124	4 565	29 101

(*) Y compris les concessions de Cobra IS.

(**) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

Les acquisitions de la période s'élèvent à 483 millions d'euros (589 millions d'euros au premier semestre 2025). Elles comprennent les investissements réalisés par VINCI Airports pour 167 millions d'euros, VINCI Autoroutes pour 136 millions d'euros, par VINCI Highways pour 121 millions d'euros et par Cobra IS pour 35 millions d'euros (respectivement 136, 248, 48 et 82 millions d'euros au premier semestre 2025).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 184 millions d'euros au 30 juin 2026 (1 680 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont décrites en note F. Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures du document d'enregistrement universel 2025.

13. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

Les créances financières PPP rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par le Groupe sont présentées à l'actif du bilan consolidé, pour leur part à plus d'un an, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (voir note E.11 : Autres actifs financiers non courants). La part à moins d'un an de ces créances financières (12 millions d'euros au 30 juin 2026) est présentée sur la ligne « Autres actifs financiers courants » du bilan.

Au cours de la période, l'évolution de la part à plus d'un an de ces créances s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2026	Exercice 2025
Début de période	268	181
Acquisitions de la période	176	391
Remboursements	(6)	(83)
Autres mouvements et écarts de conversion	(96)	(221)
Fin de période	342	268

14. Engagements hors bilan des concessions

14.1 Sociétés contrôlées par le Groupe

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
VINCI Highways (acquisition de Safeway Concessions - Inde)	1 030	-
OMA (Grupo Aeroportuario del Centro Norte - Mexique)	933	870
Groupe ASF (France)	859	902
Via Cristais / BR-040 (Brésil)	774	689
Aerodom (République dominicaine)	518	544
ANA Group (Portugal)	421	422
Cofiroute (France)	365	250
Cobra IS	329	274
Aéroport Londres Gatwick (Royaume-Uni)	188	168
Cabo Verde Airports (Cap Vert)	104	110
Via Sumapaz (Colombie)	90	90
Autres	155	199
Total	5 767	4 518

L'augmentation des engagements d'investissement et de renouvellement sur la période s'explique principalement par l'acquisition prévue, en fin d'année, par VINCI Highways, de Safeway Concessions, comprenant neuf concessions autoroutières à péage dans les États de l'Andhra Pradesh dans le sud-est de l'Inde, et du Gujarat à l'ouest du pays.

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes en France portent principalement sur les engagements prévus par les contrats de concession, les contrats de plan pluriannuels, l'avenant relatif au contournement ouest de Montpellier pour ASF, le nouveau contrat de plan 2026 – 2030 de Cofiroute, ainsi que le plan d'entretien et de renouvellement d'Escota validé avec l'État concédant. Ceux-ci visent notamment à garantir le maintien en bon état des ouvrages jusqu'à l'échéance du contrat de concession, en février 2032. Au total, les engagements d'investissement de VINCI Autoroutes s'élèvent à 1 224 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 1 152 millions d'euros au 31 décembre 2025.

En complément de ces engagements, des garanties maison mère relatives à des mises de fonds dans les projets concessionnaires ont été accordées pour un montant de 102 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 158 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ces montants ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

Le tableau n'inclut pas non plus les obligations liées aux travaux de maintenance des infrastructures concédées, qui font l'objet de provisions spécifiques déterminées sur la base des plans d'entretien (voir note G.16.2 : Analyse des provisions courantes).

Sûretés rattachées au financement

Des sûretés réelles (nantissements de titres des sociétés de projets, hypothèques sur terrains et constructions) sont généralement octroyées en garantie des financements consentis aux filiales concessionnaires. Elles s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date de départ	Date de fin	30/06/2026
Aéroport Londres Gatwick (Royaume-Uni)	2011	2049	2 578
Aéroport d'Édimbourg (Écosse)	2015	2039	900
Aerodom (République dominicaine)	2024	2034	773
Arcour (France)	2008	2047	539
OMA (Grupo Aeroportuario del Centro Norte - Mexique)	2025	2034	413
Arcos (France)	2018	2045	341
Lima Expresa (Pérou)	2016	2037	318
Aéroport de Belgrade (Serbie)	2018	2035	293
Amazonia Airports (Brésil)	2022	2046	125
Cabo Verde Airports (Cap Vert)	2023	2045	117
Autres sociétés concessionnaires			366
Total			6 764

D'autres sûretés liées aux financements des projets concessionnaires ont été accordées pour 584 millions d'euros au 30 juin 2026, concernant notamment la société Northwest Parkway pour le périphérique de la ville de Denver aux États-Unis (303 millions d'euros).

14.2 Sociétés mises en équivalence

Obligations contractuelles d'investissement

Au 30 juin 2026, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 308 millions d'euros, contre 283 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Sûretés rattachées au financement

Des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées par mise en équivalence. La valeur nette comptable des titres nantis au 30 juin 2026 s'élève à 96 millions d'euros (98 millions d'euros au 31 décembre 2025). Ils concernent notamment les titres de la société Olympia Odos (autoroute à péage en Grèce) pour 60 millions d'euros.

Des garanties « *corporate* » ont également été octroyées pour 60 millions d'euros par VINCI Concessions.

Engagements de mise de fonds

Le Groupe s'est engagé à effectuer des mises de fonds (capital et/ou prêts subordonnés) dans des sociétés mises en équivalence. Au 30 juin 2026, ces engagements s'élèvent à 21 millions d'euros, comme au 31 décembre 2025.

G. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

15. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

15.1 Autres immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Brevets et licences	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Au 31/12/2025	250	793	11 690	12 732
Au 30/06/2026	250	814	11 995	13 059
Amortissement et pertes de valeur				
Au 31/12/2025	(43)	(607)	(825)	(1 475)
Au 30/06/2026	(42)	(641)	(961)	(1 643)
Valeur nette				
Au 31/12/2025	207	186	10 865	11 258
Au 30/06/2026	209	173	11 035	11 416

Au 30 juin 2026, la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'établit à 11 416 millions d'euros, contre 11 258 millions d'euros au 31 décembre 2025. Cette évolution s'explique principalement par l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro observée depuis le 31 décembre 2025.

Elles incluent les droits d'exploitation des aéroports Londres Gatwick et d'Édimbourg, pour des montants respectifs de 6 417 millions d'euros et 3 398 millions d'euros. Ces droits, assimilés à des licences perpétuelles, ne font pas l'objet d'un amortissement. La revue des hypothèses retenues au 31 décembre 2025, réalisée au cours du premier semestre 2026, n'a pas mis en évidence d'indice de perte de valeur concernant ces deux actifs.

Les dotations aux amortissements comptabilisées sur la période s'élèvent à 76 millions d'euros, contre 84 millions d'euros au premier semestre 2025 et 171 millions d'euros sur l'exercice 2025. Elles comprennent l'amortissement des actifs incorporels de Cobra IS identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition, à hauteur de 19 millions d'euros au premier semestre 2026, comme au premier semestre 2025 (38 millions d'euros sur l'exercice 2025).

15.2 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Droits d'usage des contrats							Total
	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Biens immobiliers	Biens mobiliers	
Valeur brute								
Au 31/12/2025	5 060	1 936	7 046	14 826	41	3 061	2 331	34 301
Au 30/06/2026	5 107	1 923	7 579	15 644	44	3 175	2 523	35 993
Amortissements et pertes de valeur								
Au 31/12/2025	(4 008)	(485)	(1 724)	(8 731)	(24)	(1 466)	(1 182)	(17 620)
Au 30/06/2026	(4 072)	(413)	(1 834)	(9 153)	(24)	(1 548)	(1 288)	(18 332)
Valeur nette								
Au 31/12/2025	1 052	1 451	5 322	6 095	17	1 595	1 149	16 681
Au 30/06/2026	1 035	1 510	5 744	6 491	20	1 627	1 235	17 661

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 3 139 millions d'euros au 30 juin 2026 (2 851 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Au 30 juin 2026, les droits d'usage des contrats de location représentent un montant total de 2 882 millions d'euros (2 761 millions d'euros au 31 décembre 2025).

16. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

16.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Variations 30/06/2026 - 31/12/2025					
	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	Variation du BFR liée à l'activité	Variations de périmètre	Autres variations
Stock et travaux en cours (en valeur nette)	1 754	1 808	1 700	30	17	6
Clients et autres débiteurs	20 923	20 451	19 504	1 182	102	136
Autres actifs courants	9 436	8 346	8 265	1 048	147	(25)
- Actifs hors exploitation	(75)	(27)	(58)	(10)	(5)	(1)
Stocks et créances d'exploitation I	32 038	30 578	29 412	2 250	260	116
Fournisseurs	(15 103)	(14 703)	(14 868)	(122)	(74)	(39)
Autres passifs courants	(26 107)	(23 133)	(25 612)	(148)	(135)	(212)
- Passifs hors exploitation	1 718	1 701	1 840	(180)	(28)	84
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation II	(39 493)	(36 135)	(38 639)	(449)	(237)	(167)
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) I + II	(7 454)	(5 557)	(9 227)	1 801	24	(51)
Provisions courantes	(8 413)	(7 702)	(8 353)	56	(8)	(108)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(94)	(104)	(105)	13	(2)	(0)
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(15 867)	(13 259)	(17 580)	1 856	16	(159)

16.2 Analyse des provisions courantes

Au cours du premier semestre 2026 et de l'exercice 2025, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2025	7 304	3 124	(2 260)	(332)	58	(51)	(16)	7 828
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	1 410	282	(173)	(49)	33	-	(3)	1 500
Service après-vente	542	186	(110)	(17)	6	-	(8)	599
Pertes à terminaison et risques chantiers	2 143	1 307	(1 025)	(83)	13	-	(17)	2 338
Litiges	787	357	(189)	(67)	(20)	-	(6)	861
Restructurations	36	23	(26)	(5)	1	-	(0)	28
Autres risques courants	2 789	1 130	(798)	(77)	(72)	-	(50)	2 921
Reclassement part à moins d'un an	121	-	-	-	4	(19)	0	105
31/12/2025	7 828	3 285	(2 321)	(300)	(36)	(19)	(84)	8 353
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	1 500	99	(106)	-	3	-	14	1 511
Service après-vente	599	63	(40)	(4)	(1)	-	3	620
Pertes à terminaison et risques chantiers	2 338	985	(939)	(15)	62	-	3	2 435
Litiges	861	87	(76)	(70)	(2)	-	2	802
Restructurations	28	3	(8)	(3)	-	-	0	20
Autres risques courants	2 921	355	(348)	(25)	8	-	19	2 931
Reclassement part à moins d'un an	105	-	-	-	2	(13)	0	94
30/06/2026	8 353	1 591	(1 517)	(116)	72	(13)	42	8 413

Les provisions courantes, qui s'inscrivent dans le cycle d'exploitation, portent principalement sur les provisions relatives aux contrats de construction ainsi que sur les obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces provisions visent notamment à couvrir les dépenses à engager :

- par les sociétés concessionnaires d'autoroutes au titre de la réparation des chaussées, des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Au 30 juin 2026, elles concernent principalement le groupe ASF pour 661 millions d'euros (684 millions d'euros au 31 décembre 2025) et Cofiroute pour 276 millions d'euros (282 millions d'euros au 31 décembre 2025) ;
- par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires, notamment pour la réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues, à hauteur de 465 millions d'euros (432 millions d'euros au 31 décembre 2025), dont 158 millions d'euros pour le groupe ANA (157 millions d'euros au 31 décembre 2025) et 145 millions d'euros pour le groupe OMA (125 millions d'euros au 31 décembre 2025).

Les provisions pour autres risques courants sont majoritairement constituées de provisions dont le montant unitaire est inférieur à 5 millions d'euros. Elles incluent notamment les provisions relatives à la remise en état des sites et au repliement des chantiers, qui s'élèvent à 295 millions d'euros au 30 juin 2026 (282 millions d'euros au 31 décembre 2025).

17. Provisions non courantes

Au cours du premier semestre 2026 et de l'exercice 2025, les provisions non courantes (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2025	1 127	128	(100)	(19)	(173)	51	(3)	1 011
Risques financiers	774	51	(10)	0	16	-	(0)	831
Autres risques	358	129	(183)	(10)	51	-	(3)	342
Reclassement part à moins d'un an	(121)	-	-	-	(4)	19	(0)	(105)
31/12/2025	1 011	181	(194)	(10)	63	19	(3)	1 068
Risques financiers	831	17	(10)	(0)	(38)	-	0	799
Autres risques	342	36	(51)	(1)	7	-	2	337
Reclassement part à moins d'un an	(105)	-	-	-	(2)	13	(0)	(94)
30/06/2026	1 068	53	(61)	(1)	(33)	13	2	1 043

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers correspondent principalement à la quote-part du Groupe dans les situations nettes négatives des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, qui ne sont pas directement rattachées au cycle d'exploitation, comprennent notamment des provisions constituées au titre de litiges et d'arbitrages, dont certains sont présentés en note K.29 : Note sur les litiges.

18. Dettes relatives aux contrats de location

Au 30 juin 2026, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 2 983 millions d'euros, dont 2 237 millions d'euros pour la part à plus d'un an et 746 millions d'euros pour la part à moins d'un an.

L'augmentation nette de 135 millions d'euros des dettes de location au premier semestre 2026 se décompose comme suit :

- nouvelles dettes : + 475 millions d'euros ;
- intérêts générés sur la période : + 57 millions d'euros ;
- remboursements effectués sur la période : - 464 millions d'euros ;
- autres variations : + 67 millions d'euros, essentiellement dues aux variations de change.

19. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus

19.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	1 550	1 671
Obligations rattachées à l'exploitation des carrières	99	104

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concessions et de PPP (voir note F Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures)

Les autres obligations d'achat et d'investissement portent principalement sur les projets d'énergies renouvelables de Cobra IS, pour un montant de 1 019 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 1 221 millions d'euros au 31 décembre 2025. Leur diminution traduit l'avancement de ces projets.

Les obligations rattachées à l'exploitation des carrières comprennent principalement les droits de forage et les contrats de location de carrières de VINCI Construction.

19.2 Autres engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2026	31/12/2025
Autres engagements donnés	1 909	1 798
Autres engagements reçus	1 055	903

Ces montants comprennent notamment diverses cautions de nature fiscale et sociale et des sûretés personnelles octroyées en garantie de la bonne exécution des travaux à réaliser par les sociétés concessionnaires.

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Pour rappel, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non comptabilisés dans le bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note F.14 Engagements hors bilan des concessions ;
- en note J.26 Provisions pour avantages du personnel.

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de construction et de service sont détaillés en note G.16.3 du document d'enregistrement universel 2025.

H. Capitaux propres

20. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

VINCI dispose d'un programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale du 14 avril 2026 d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum de 5 milliards d'euros au cours maximum de 160 euros. Au cours du premier semestre, VINCI a acquis 7 932 042 actions à un prix moyen de 125,80 euros par action pour un montant total de 998 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note H.20.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international. Elles peuvent aussi être annulées.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 30 juin 2026, près de 40 % des salariés du Groupe (80 % en France) sont actionnaires de VINCI, au travers des dispositifs d'actionnariat salariés collectifs. Ces fonds détenant 11,49 % du capital de la société, les salariés et anciens salariés du Groupe sont collectivement le premier actionnaire de VINCI.

Il n'existe aucun covenant financier portant sur les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

20.1 Capital social

Le capital social au 30 juin 2026 est composé de 585 891 697 actions ordinaires d'un nominal de 2,50 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	30/06/2026	31/12/2025
Nombre d'actions en début de période	581 816 830	581 816 830
Augmentations de capital	4 074 867	7 471 813
Annulation d'actions autodétenues	0	(7 471 813)
Nombre d'actions en fin de période	585 891 697	581 816 830
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	585 891 697	581 816 830
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,50	2,50
Actions autodétenues en direct par VINCI	31 748 863	25 849 736
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié</i>	<i>31 748 863</i>	<i>25 849 736</i>

20.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	30/06/2026	31/12/2025
Nombre d'actions en début de période	25 849 736	19 399 436
Rachats d'actions de la période	7 932 042	16 599 428
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2021)	0	874
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2022)	0	(1 920 055)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2023)	(2 033 563)	(4 050)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2024)	(1 800)	(2 900)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2025)	(900)	0
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2026)	(700)	0
(Livraison) / Retour d'actions dans le cadre de Castor International	4 048	(751 184)
Annulation d'actions autodétenues	0	(7 471 813)
Nombre d'actions en fin de période	31 748 863	25 849 736

Au 30 juin 2026, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 31 748 863 actions, soit 5,42 % du capital, pour un montant de 3 612 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés, qui sont intégralement affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié (en cours ou futurs).

20.3 Opérations reconnues directement en capitaux propres

Les principales opérations constatées en capitaux propres s'analysent de la manière suivante :

	30/06/2026			31/12/2025		
(en millions d'euros)	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Coûts de couverture						
Réserve brute à l'ouverture	11	2	13	(1)	(2)	(3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I 29	1	30	11	2	13
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve brute à l'ouverture	19	(6)	12	(369)	12	(357)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	10	-	10	94	-	94
Autres variations de juste valeur de la période	(146)	14	(131)	251	(18)	232
Éléments de juste valeur constatés en résultat	17	-	17	49	-	49
Variations de périmètre et divers	0	(0)	-	(6)	(0)	(6)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II (101)	8	(93)	19	(6)	12
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence	(66)	-	(66)	(76)	-	(76)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II (72)	9	(62)	30	(4)	26
Effet d'impôt associé	36	(2)	34	0	1	1
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III (35)	7	(28)	30	(3)	27
Instruments de capitaux propres						
Réserve brute à l'ouverture	(14)	(0)	(14)	(3)	(0)	(3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	IV (17)	(0)	(17)	(14)	(0)	(14)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve nette d'impôt à l'ouverture	(184)	25	(159)	(236)	23	(213)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	35	(5)	30	76	3	79
Effet d'impôt associé	(14)	1	(13)	(19)	(1)	(20)
Variations de périmètre et divers	10	(0)	10	(4)	0	(4)
Réserve nette d'impôt à la clôture	V (153)	21	(132)	(184)	25	(159)
Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV+V (170)	21	(149)	(198)	25	(173)
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV+V (205)	28	(177)	(168)	22	(146)

Les montants inscrits directement en capitaux propres concernent principalement les opérations de couverture (- 93 millions d'euros). Celles-ci comprennent :

- les couvertures du risque de taux pour - 66 millions d'euros ;
- les opérations relatives aux couvertures d'investissement net pour + 28 millions d'euros. Celles-ci concernent principalement les activités concessionnaires à l'étranger
- les autres couvertures de change et de matières premières pour - 55 millions d'euros.

Ces opérations sont décrites en note J.27.1.2 : Description des opérations de couverture du document d'enregistrement universel 2025.

20.4 Intérêts des détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle

Au 30 juin 2026, les capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 3 654 millions d'euros, contre 3 576 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Au 30 juin 2026, le Groupe compte trois filiales présentant des intérêts minoritaires significatifs : les aéroports Londres Gatwick et d'Édimbourg, dont 49,99 % du capital n'est pas détenu par VINCI, ainsi que le groupe aéroportuaire mexicain OMA, détenu par des tiers à hauteur de 70,01 %.

L'augmentation des capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle résulte principalement du résultat du semestre et d'effets de change favorables, liés notamment à l'appréciation du peso mexicain face à l'euro depuis le 31 décembre 2025. Ces effets positifs ont été partiellement compensés par la distribution de dividendes réalisée au cours du semestre par OMA.

21. Dividendes

L'assemblée générale du 14 avril 2026 a approuvé la distribution d'un dividende de 5,00 euros par action au titre de l'exercice 2025. Un acompte de 1,05 euro par action avait été versé le 16 octobre 2025 ; le solde, d'un montant de 3,95 euros par action, a été mis en paiement le 23 avril 2026.

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2025 et 2024 se présentent comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	1,05	1,05
Solde du dividende	3,95	3,70
Dividende global	5,00	4,75
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	588	597
Solde du dividende	2 192	2 077
Dividende net global	2 780	2 674

I. Financement et gestion des risques financiers

22. Données relatives à l'endettement financier net

Au 30 juin 2026, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 22,4 milliards d'euros, en augmentation de 3,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2025 (19,1 milliards d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

Catégorie comptable	(en millions d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
		Non courant	Courant ^(*)	Total	Non courant	Courant ^(*)	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(24 321)	(2 864)	(27 185)	(24 787)	(3 381)	(28 168)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(5 190)	(700)	(5 890)	(5 185)	(336)	(5 521)
	Dettes financières long terme ^(**)	(29 512)	(3 564)	(33 076)	(29 972)	(3 717)	(33 689)
	Billets de trésorerie	-	(1 248)	(1 248)	-	(560)	(560)
	Autres dettes financières courantes	-	(1 976)	(1 976)	-	(1 759)	(1 759)
	Découverts bancaires	-	(629)	(629)	-	(594)	(594)
	Comptes courants financiers passifs	-	(186)	(186)	-	(111)	(111)
	I - Dettes financières brutes	(29 512)	(7 604)	(37 115)	(29 972)	(6 740)	(36 712)
	dont incidence des couvertures de juste valeur	687	5	692	692	6	698
	dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes dans le cadre des regroupements d'entreprises	(227)	0	(227)	(220)	(6)	(226)
	Prêts et créances financières collatéralisés	16	-	16	8	-	8
	Comptes courants financiers actifs	-	257	257	-	318	318
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	309	309	-	927	927
	Équivalents de trésorerie	-	4 851	4 851	-	6 157	6 157
	Disponibilités	-	10 146	10 146	-	11 097	11 097
	II - Actifs financiers	16	15 564	15 580	8	18 499	18 506
Dérivés	Instrument dérivé passifs	(844)	(405)	(1 248)	(809)	(399)	(1 209)
	Instrument dérivé actifs	142	192	334	151	188	339
	III - Instruments dérivés	(701)	(213)	(914)	(658)	(211)	(869)
	Endettement financier net (I+II+III)	(30 197)	7 747	(22 450)	(30 623)	11 547	(19 075)
	Répartition de l'endettement financier net						
	Concessions	(32 099)	3 746	(28 353)	(32 390)	3 265	(29 124)
	Services à l'énergie	(2 909)	3 891	981	(3 045)	4 763	1 718
	Construction	(1 560)	3 463	1 902	(1 358)	5 158	3 801
	Holdings	6 372	(3 352)	3 019	6 170	(1 640)	4 530

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Évolution de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	Variations « non cash »									30/06/2026
	31/12/2025	Flux de trésorerie	Réf.	Variations de périmètre	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total « non cash »	Réf.	
Emprunts obligataires non courants	(24 787)	(1 286)	(3)	-	(212)	44	1 920	1 752	(4)	(24 321)
Autres emprunts et dettes financières non courantes	(5 185)	(366)	(3)	(2)	(142)	0	505	361	(4)	(5 190)
Dettes financières courantes dont :	(6 740)	1 729	-	10	(99)	(1)	(2 503)	(2 593)	-	(7 604)
dont part à moins d'un an des dettes long terme	(3 281)	2 503	(3)	10	(18)	(1)	(2 389)	(2 399)	(4)	(3 177)
dont dettes financières courantes à l'origine	(2 415)	(744)	(2)	5	(58)	-	(177)	(231)	(4)	(3 389)
dont ICNE sur dettes bancaires	(450)	-	(4)	0	(22)	-	64	42	(4)	(408)
dont découverts bancaires	(594)	(31)	(1)	(4)	(0)	-	-	(5)	(1)	(629)
Prêts et créances collatéralisés	8	3	(4)	3	1	-	2	5	(4)	16
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 244	(662)	0	(13)	5	0	(8)	(16)	-	566
dont actifs financiers de gestion de trésorerie (hors ICNE)	1 240	(662)	(2)	(13)	5	0	(5)	(13)	(4)	564
dont ICNE sur actifs financiers de gestion	5	-	(4)	-	-	-	(3)	(3)	(4)	1
Disponibilités et équivalents de trésorerie	17 254	(2 407)	(1)	38	106	1	5	151	(1)	14 998
Instruments dérivés	(869)	(43)	-	-	(16)	15	(0)	(2)	-	(914)
dont juste valeur des instruments dérivés	(901)	(43)	(3)	-	(16)	15	0	(2)	(4)	(946)
dont ICNE sur instruments dérivés	32	-	(4)	-	-	-	(0)	(0)	(4)	32
Endettement financier net	(19 075)	(3 032)	(5)	36	(357)	59	(81)	(343)	(5)	(22 450)

Les flux de trésorerie de la période (- 3,0 milliards d'euros) comprennent les opérations de croissance externe réalisées principalement par VINCI Construction (- 0,5 milliard d'euros), les distributions de dividendes (- 2,3 milliards d'euros), ainsi que les rachats d'actions nets des augmentations de capital (- 0,5 milliard d'euros).

Les variations « non cash » de la période (0,3 milliard d'euros) comprennent principalement un impact de change négatif lié à l'appréciation de certaines devises comme le réal brésilien, le peso colombien et la livre sterling, face à l'euro.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Réf.	30/06/2026
Variation de la trésorerie nette	(1)	(2 291)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	(1 406)
(Émissions) remboursements d'emprunts	(3)	809
Variation de périmètre et autres variations	(4)	(486)
Variation de l'endettement financier net	(5)	(3 375)

22.1 Détail des dettes financières à long terme par pôle de métier

(en millions d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Emprunts obligataires	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	Dettes financières à long terme	Emprunts obligataires	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	Dettes financières à long terme
Cessions	(18 715)	(3 826)	(22 541)	(19 106)	(3 737)	(22 843)
Services à l'énergie	-	(1 939)	(1 939)	-	(1 658)	(1 658)
Construction	-	(125)	(125)	-	(125)	(125)
Holdings	(8 471)	-	(8 471)	(9 062)	-	(9 062)
Total	(27 185)	(5 890)	(33 076)	(28 168)	(5 521)	(33 689)

Au 30 juin 2026, les dettes financières à long terme s'établissent à 33,1 milliards d'euros, en diminution de 0,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2025 (33,7 milliards d'euros). Cette évolution s'explique principalement par les opérations suivantes :

- ASF a émis, en janvier, un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à 8 ans, assorti d'un coupon de 3,375 %, et a procédé au remboursement de deux emprunts obligataires de 500 millions d'euros chacun, respectivement en avril et en mai. Ces emprunts avaient été émis en avril 2017 avec un coupon de 1,125 % et en mai 2016 avec un coupon de 1 %. Au cours du deuxième trimestre 2026, ASF a également remboursé 44 millions d'euros de dettes auprès de la Banque Européenne d'Investissement ;
- L'aéroport Londres Gatwick a émis, en février, un emprunt obligataire de 300 millions de livres sterling à 10 ans assorti d'un coupon de 5,625 %, en refinancement d'une dette obligataire de 300 millions de livres sterling, émise en mars 2011 avec un coupon de 6,125 % remboursée en mars ;
- En février, VINCI SA a procédé au placement de 500 millions d'euros d'obligations échangeables en actions du groupe ADP, d'une maturité de 5 ans et portant intérêt au taux annuel de 0,75 %, payable semestriellement à terme échu en mars et en septembre. Ces obligations ont été émises à 100 % du pair et seront remboursées au pair à l'échéance, sauf en cas de remboursement anticipé, d'échange, de rachat ou d'annulation. Le prix d'échange initial, fixé à 157,94 euros par action du groupe ADP, fait ressortir une prime de 35 % par rapport au cours de référence de l'action. La composante optionnelle d'échange, qualifiée de dérivé incorporé, est comptabilisée sur la ligne « instruments dérivés » ;
- Par ailleurs, VINCI SA a remboursé, en janvier et en mai, deux placements privés sous forme de *Floating Rate Notes*, d'un montant respectif de 450 millions d'euros (émis en décembre 2023/janvier 2024), et de 650 millions d'euros (émis en mai/juin 2024).
- Au cours du premier semestre, le groupe Cobra IS a négocié plusieurs emprunts destinés à financer son activité d'énergie renouvelable Zero-e, dont un emprunt de 100 millions d'euros à 11 ans indexé sur l'Euribor 1 mois, ainsi que deux emprunts de 175 et 53 millions de dollars américain à 2 ans, indexés sur le Term SOFR 3 mois.

Échéancier des dettes

Au 30 juin 2026, la maturité moyenne pondérée de la dette financière à long terme du Groupe est de 5,6 ans (5,5 ans au 31 décembre 2025). Elle est de 6,5 ans pour les concessions, de 3,8 ans pour les holdings, de 3,6 ans pour les services à l'énergie, et de 9,9 ans pour la construction.

22.2 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 30 juin 2026, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
Gatwick Funding Limited ^(*)	Standard & Poor's	BBB+	Stable	
	Moody's	Baa1	Stable	
	Fitch	BBB +	Stable	

(*) Société portant les financements de l'aéroport Londres Gatwick.

Depuis le début de l'année, les agences de notation ont actualisé leurs notations :

- VINCI SA et ASF : Standard & Poor's et Moody's ont confirmé leurs notations respectivement en avril et juin 2026 ;
- Cofiroute : Standard & Poor's a confirmé sa notation en mars 2026.

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ces covenants financiers et a mis en place un suivi de ces ratios. À ce jour, l'ensemble des ratios sont respectés.

23. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Au 30 juin 2026, le Groupe dispose d'un montant de 18,0 milliards d'euros de ressources disponibles, dont une trésorerie nette gérée de 11,5 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée et non utilisée de 6,5 milliards d'euros au niveau de VINCI SA.

23.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et prend en compte les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

30 juin 2026

(en millions d'euros)	30/06/2026				
	Concessions	Services à l'énergie	Construction	Holdings	Total
Équivalents de trésorerie	901	1 585	648	1 717	4 851
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	-	15	111	126
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	901	1 585	633	1 606	4 725
Disponibilités	1 072	2 121	2 410	4 542	10 146
Découverts bancaires	(1)	(55)	(420)	(153)	(629)
Trésorerie nette	1 973	3 651	2 638	6 107	14 369
Actifs financiers de gestion de trésorerie	4	198	46	61	309
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	-	-	3	3
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	-	51	6	2	59
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	4	148	39	55	247
Billets de trésorerie émis	-	-	-	(1 248)	(1 248)
Autres dettes financières courantes ^(**)	(171)	(1 340)	(43)	(422)	(1 976)
Solde des comptes courants de trésorerie	4 105	1 886	852	(6 772)	70
Trésorerie nette gérée	5 910	4 395	3 493	(2 274)	11 524

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) dont 152 millions d'euros de dettes au titre du programme de rachat d'actions signé le 10 juin 2026

31 décembre 2025

(en millions d'euros)	31/12/2025				
	Concessions	Services à l'énergie	Construction	Holdings	Total
Équivalents de trésorerie	621	1 469	574	3 493	6 157
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	29	-	22	1 197	1 248
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	592	1 469	552	2 297	4 909
Disponibilités	1 078	2 132	2 330	5 558	11 097
Découverts bancaires	(2)	(37)	(464)	(91)	(594)
Trésorerie nette	1 697	3 564	2 440	8 960	16 660
Actifs financiers de gestion de trésorerie	420	336	120	51	927
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	-	-	2	2
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	4	242	11	2	260
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	416	93	109	46	664
Billets de trésorerie émis	-	-	-	(560)	(560)
Autres dettes financières courantes	(92)	(1 337)	(60)	(271)	(1 759)
Solde des comptes courants de trésorerie	3 622	2 329	2 690	(8 435)	207
Trésorerie nette gérée	5 647	4 892	5 190	(255)	15 475

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes bancaires rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Au 30 juin 2026, la trésorerie nette gérée par les holdings en charge de la centralisation des excédents de trésorerie en France et à l'international (par VINCI SA et par VINCI Finance International) s'élevait à 4,4 milliards d'euros.

Ces dispositifs de centralisation permettent d'optimiser la gestion des ressources financières du Groupe en France et à l'international et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements de certaines filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 30 juin 2026, ces placements non centralisés représentent un encours de 7,1 milliards d'euros, dont 1,8 milliard d'euros pour les concessions, 2,5 milliards d'euros pour les services à l'énergie et 2,6 milliards d'euros pour la construction.

23.2 Autres ressources disponibles

Lignes de crédit revolver

VINCI dispose d'une ligne de crédit *revolver*, syndiquée de 6,5 milliards d'euros. Après la seconde option d'extension d'un an qui a été notifiée en janvier 2026, l'échéance de la ligne a été prorogée jusqu'en janvier 2031. Cette ligne ne comporte pas de clause de défaut relative au non-respect de ratios financiers. Elle n'est pas utilisée au 30 juin 2026.

Quelques entités du Groupe détiennent également des lignes de crédit *revolver*, notamment les sociétés aéroportuaires Londres Gatwick et Édimbourg, la société concessionnaire colombienne Vía Sumapaz et certaines filiales du groupe Cobra IS. Ces lignes sont partiellement tirées au 30 juin 2026.

Billets de trésorerie

VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 5 milliards d'euros noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's. Au 30 juin 2026, ce programme est utilisé à hauteur de 1,2 milliard d'euros. Les échéances des tirages sont inférieures ou égales à 3 mois.

24. Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note J.27 Informations relatives à la gestion des risques financiers du document d'enregistrement universel 2025. Les opérations de mise en place ou de dénouement d'instruments de couverture réalisées au cours du semestre ne modifient pas significativement l'exposition de VINCI aux risques financiers.

Les principaux risques (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de crédit et de contrepartie et risque actions) sont décrits respectivement aux paragraphes 27.1, 27.2, 27.3 et 27.4 du document d'enregistrement universel 2025.

Le Groupe procède régulièrement à une analyse de ses relations de couvertures afin de s'assurer que les flux couverts demeurent hautement probables. Les principales expositions de taux couvertes par le Groupe concernent les financements réalisés par VINCI SA, ASF ou Cofiroute. Le Groupe n'anticipe pas de décalage ou de modification des flux couverts pour ces financements.

Les autres expositions couvertes concernent les financements de projet. Les couvertures présentant des risques de décalage des échéanciers ont été réajustées pour maintenir un parfait adossement.

Concernant le risque patrimonial, les situations nettes des filiales couvertes fait l'objet d'un suivi particulier afin de s'assurer de l'absence de surcouverture.

Les principes de valorisation des instruments financiers prennent en compte l'évolution du risque de crédit des contreparties, ainsi que le risque de crédit propre du Groupe. La politique de gestion de VINCI prévoit des limites strictes en fonction des ratings des contreparties.

25. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du premier semestre 2026.

Les tableaux suivants indiquent la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur.

30/06/2026	Catégories comptables						Juste valeur				
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Total
Instruments de capitaux propres	-	-	1 095	10	-	-	1 105	903 (*)	-	202	1 105
Actifs financiers au coût amorti et créances financières (PPP)	-	-	-	-	1 819	-	1 819	-	1 819	-	1 819
I - Actifs financiers non courants (**)	-	-	1 095	10	1 819	-	2 924	903	1 819	202	2 924
II - Instruments dérivés actifs	120	236	-	-	-	-	356	-	356	-	356
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	309	-	-	-	309	3	306	-	309
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	257	-	257	257	-	-	257
Équivalents de trésorerie	-	-	4 851	-	-	-	4 851	126	4 725 (***)	-	4 851
Disponibilités	-	-	10 146	-	-	-	10 146	10 146	-	-	10 146
III - Actifs financiers courants	-	-	15 307	-	257	-	15 564	10 532	5 032	-	15 564
Total actif	120	236	16 402	10	2 075	-	18 844	11 435	7 207	202	18 844
Emprunts obligataires					(27 185)		(27 185)	(23 936)	(2 855)	-	(26 791)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières					(5 890)		(5 890)	-	(5 972)	-	(5 972)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(33 076)	(33 076)	(23 936)	(8 827)	-	(32 763)
V - Instruments dérivés passifs	(362)	(933)	-	-	-	-	(1 295)	-	(1 295)	-	(1 295)
Autres dettes financières courantes					(3 224)		(3 224)	-	(3 224)	-	(3 224)
Comptes courants financiers passifs					(186)		(186)	(186)	-	-	(186)
Découverts bancaires					(629)		(629)	(629)	-	-	(629)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(4 040)	(4 040)	(815)	(3 224)	-	(4 040)
Total passif	(362)	(933)	-	-	-	(37 115)	(38 410)	(24 751)	(13 346)	-	(38 098)

(*) Juste valeur des titres du groupe ADP - voir note E.11 Autres actifs financiers non courants.

(**) Y compris part courante des prêts et créances collatéralisés - Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.13 Créances financières PPP.

(***) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes à terme.

31/12/2025	Catégories comptables							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti		Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	
Rubriques au bilan et classes d'instruments							Total				Total
Instruments de capitaux propres	-	-	1 136	11	-	-	1 146	883 (*)	-	264	1 146
Actifs financiers au coût amorti et créances financières (PPP)	-	-	-	-	1 762	-	1 762	-	1 762	-	1 762
I - Actifs financiers non courants (**)	-	-	1 136	11	1 762	-	2 909	883	1 762	264	2 909
II - Instruments dérivés actifs	128	281	-	-	-	-	409	-	409	-	409
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	927	-	-	-	927	2	924	-	927
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	318	-	318	318	-	-	318
Équivalents de trésorerie			6 157				6 157	1 248	4 909 (***)	-	6 157
Disponibilités			11 097				11 097	11 097	-	-	11 097
III - Actifs financiers courants	-	-	18 181	-	318	-	18 499	12 666	5 833	-	18 499
Total actif	128	281	19 316	11	2 080	-	21 816	13 548	8 004	264	21 816
					(28 168)						
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-		(28 168)	(25 062)	(2 810)	-	(27 872)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(5 521)	(5 521)	-	(5 605)	-	(5 605)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(33 689)	(33 689)	(25 062)	(8 414)	-	(33 476)
V - Instruments dérivés passifs	(363)	(861)	-	-	-	-	(1 225)	-	(1 225)	-	(1 225)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(2 319)	(2 319)	-	(2 319)	-	(2 319)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(111)	(111)	(111)	-	-	(111)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(594)	(594)	(594)	-	-	(594)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(3 023)	(3 023)	(704)	(2 319)	-	(3 023)
Total passif	(363)	(861)	-	-	-	(36 712)	(37 937)	(25 766)	(11 958)	-	(37 724)

(*) Juste valeur des titres du groupe ADP - voir note E.11 Autres actifs financiers non courants.

(**) Y compris part courante des prêts et créances collatéralisés - Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.13 Créances financières PPP.

(***) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes à terme.

J. Avantages du personnel et paiements en actions

26. Provisions pour avantages du personnel

26.1 Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Au 30 juin 2026, les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi au passif du bilan s'élèvent à 1 083 millions d'euros, dont 1 034 millions d'euros à plus d'un an (1 134 millions d'euros au 31 décembre 2025, dont 1 074 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et des engagements de retraite complémentaire. La légère baisse constatée au premier semestre 2026 est principalement liée à l'effet de la hausse des taux d'actualisation constatée dans la zone Euro et au Royaume Uni. La part à moins d'un an de ces provisions (48 millions d'euros au 30 juin 2026 et 60 millions d'euros au 31 décembre 2025) est présentée au bilan en autres passifs courants.

La charge comptabilisée au premier semestre 2026 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2026 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions de la norme IAS 19. Le détail des avantages dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en note K.29.1 Provisions pour engagements de retraite du document d'enregistrement universel 2025.

26.2 Autres avantages à long terme du personnel

Les provisions pour autres avantages à long terme du personnel comprennent principalement les engagements au titre des médailles du travail et primes de jubilé. Au 30 juin 2026, ces provisions s'élèvent à 112 millions d'euros, dont 98 millions d'euros à plus d'un an (111 millions d'euros au 31 décembre 2025, dont 95 millions d'euros à plus d'un an).

27. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés s'élève à 356 millions d'euros au premier semestre 2026 (377 millions d'euros au premier semestre 2025), dont 243 millions d'euros au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international (277 millions d'euros au premier semestre 2025) et 114 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance (100 millions d'euros au premier semestre 2025).

Les caractéristiques des différents plans en cours sur la période sont décrites ci-après.

27.1 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	30/06/2026	31/12/2025
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	7 659 540	7 511 929
Actions attribuées sous conditions de performance	2 628 565	2 625 2010
Actions acquises par les bénéficiaires	(2 036 963)	(1 927 005)
Actions annulées	(541 909)	(550 394)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	7 709 233	7 659 540

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan du 14/04/2026	Plan du 17/04/2025	Plan du 09/04/2024	Plan du 13/04/2023
Nombre de bénéficiaires à l'origine	5 023	4 828	4 583	4 390
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	14/04/2029	17/04/2028	09/04/2027	13/04/2026
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance à l'origine (*)	2 628 565	2 625 010	2 620 267	2 590 167
Actions annulées	(15 820)	(42 340)	(100 149)	(550 364)
Actions acquises par les bénéficiaires	(700)	(900)	(4 700)	(2 039 803)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin de période	2 612 045	2 581 770	2 515 418	0

(*) Ce nombre comprend les allocations d'actions attribuées au dirigeant mandataire social dans les conditions de droit commun et soumises aux mêmes conditions de performance.

Le Conseil d'administration de VINCI du 5 février 2026 a décidé l'attribution définitive de 84,875 % des actions de performance du plan 2023 aux bénéficiaires satisfaisant à la condition de présence dans le Groupe, soit 3 965 collaborateurs, sur la base des taux de réalisation des

critères de performance. Les critères de performance économique interne, d'endettement, de féminisation et le critère environnemental externe, représentant respectivement 50 %, 12,5 %, 5 % et 15 % de l'allocation, ont été atteints à 100 %. Le critère lié à la sécurité, qui compte pour 5 % de l'allocation, n'a été réalisé qu'à hauteur de 48 %. Le critère boursier de performance économique externe, représentant 12,5 % de l'allocation, n'a pas été atteint.

Le Conseil d'administration de VINCI du 14 avril 2026 a décidé la mise en place d'un nouveau plan d'actions de performance portant sur l'attribution conditionnelle de 2 628 565 actions à 5 023 collaborateurs. Ces actions ne seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période de trois ans, sous réserve de la présence des bénéficiaires dans le Groupe et de l'atteinte des conditions de performance suivantes :

- un critère économique, comptant pour 50 % de l'allocation, destiné à mesurer la création de valeur. Celle-ci est appréciée en comparant le taux de rendement des capitaux employés (ROCE), calculé sur une moyenne de trois ans, au coût moyen pondéré du capital (WACC), également calculé sur une moyenne de trois ans. Le taux d'attribution lié à ce critère dépendra de ce rapport : il sera de 100 % si le rapport est supérieur ou égal à 1,25 et de 0 % s'il est inférieur à 1, avec interpolation linéaire entre ces deux bornes ;
- des critères financiers, comptant pour 25 % de l'allocation, comprenant :
 - a) un critère boursier, représentant 12,5 % de l'allocation, destiné à mesurer la performance de l'action VINCI par rapport à un indice sectoriel composite. Cet indice est calculé par un organisme tiers à partir des valorisations boursières d'un panel de sociétés intervenant dans des secteurs d'activité comparables. La performance relative correspond à l'écart constaté au 31 décembre 2028 entre :
 - le rendement total de l'action VINCI sur la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;
 - et le rendement total de l'indice sectoriel composite sur cette même période.
 Le rendement total, ou *Total Shareholder Return*, s'entend dividendes inclus. Le taux d'attribution lié à ce critère boursier sera fonction de cet écart : il sera de 100 % si l'écart est supérieur ou égal à 5 %, de 50 % s'il est égal à 0 % et de 0 % s'il est inférieur ou égal à - 5 %, avec interpolation linéaire entre ces bornes ;
 - b) un critère lié à l'endettement, représentant 12,5 % de l'allocation, destiné à mesurer la capacité du Groupe à générer des flux de trésorerie au regard de son niveau d'endettement. Ce critère sera apprécié sur la base du ratio FFO (*Funds From Operations*) / dette nette, tel que déterminé selon la méthodologie de l'agence de notation Standard & Poor's, calculé sur une moyenne de trois ans. Le seuil en dessous duquel aucune attribution n'aura lieu est fixé à 15 %, tandis que le niveau permettant une attribution à 100 % est fixé à 20 %, avec interpolation linéaire entre ces deux bornes ;
- des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, comptant pour 25 % de l'allocation, comprenant :
 - a) un critère environnemental interne, représentant 15 % de l'allocation, mesurant les efforts de réduction de l'intensité carbone selon une trajectoire cohérente avec les objectifs de décarbonation du Groupe, appréciée sur les scopes 1, 2 et 3 à fin 2028 ;
 - b) un critère sécurité, représentant 5 % de l'allocation, mesurant la performance du Groupe en matière de sécurité à travers l'évolution du taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt de plus de 24 heures pour un million d'heures travaillées par le personnel salarié du groupe VINCI dans le monde) ;
 - c) un critère lié à la féminisation, représentant 5 % de l'allocation, mesurant l'évolution des femmes managers au sein du Groupe sur un périmètre monde.

Le Conseil d'administration pourra, le cas échéant, adapter l'appréciation des conditions de performance en cas d'opération stratégique affectant de manière structurante le périmètre des activités du Groupe ou de circonstances exceptionnelles.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance sont calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2026	Plan 2025	Plan 2024	Plan 2023
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	135,40	119,70	114,55	109,20
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	113,59	101,79	95,19	92,89
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	83,89 %	85,04 %	83,10 %	85,06 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque (*)	2,80 %	2,09 %	2,76 %	2,79 %

(*) Taux à trois ans des obligations d'État de la zone euro.

27.2 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés. Ces derniers ont la possibilité de souscrire à un prix comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne des cours de bourse précédant le Conseil d'administration fixant le cours de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement, plafonné à un montant brut de 3 500 euros par personne et par an. La période de souscription de chaque augmentation de capital est de 3,5 mois. Les titres souscrits et abondés sont indisponibles pour une période de cinq ans, sauf en cas de sortie anticipée prévue par les dispositions fiscales en vigueur en France. Les avantages ainsi consentis aux salariés sont évalués, du point de vue d'un participant de marché, à leur juste valeur. La charge est évaluée au dernier jour de la période de souscription.

Plan d'épargne Groupe International

Au cours du premier semestre 2026, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 45 pays sont désormais concernés, couvrant 96 % du chiffre d'affaires réalisé à l'international et 83 % de l'effectif.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 4 mai au 22 juin 2026 pour l'ensemble des pays sauf le Royaume-Uni (sept périodes successives de souscription entre mars et septembre 2026) ;
- abondement versé sous forme d'actions gratuites, avec livraison différée à trois ans – en règle générale – ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2026	2025	2024	2023
Cours de souscription (en euros)	132,58	125,33	112,37	109,73
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	121,70	124,65	114,45	107,58
Taux de distribution du dividende espéré	4,51 %	4,20 %	4,32 %	4,01 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	106,30	109,88	100,55	95,37

K. Autres notes

28. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec les parties liées portent principalement sur :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations réalisées avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable, ainsi qu'avec les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Ces transactions sont conclues à des conditions de marché.

Au cours du premier semestre 2026, la nature des transactions réalisées par le Groupe avec ses parties liées n'a pas connu d'évolution significative par rapport au 31 décembre 2025. Celles-ci sont présentées en note E.10.3 : Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises et en note L.31 : Transactions avec les parties liées du document d'enregistrement universel 2025.

29. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours au 30 juin 2026 sont les suivantes :

- La Région Île-de-France a engagé un recours contre diverses entreprises du secteur de la construction en indemnisation du préjudice prétendument subi par elle en raison de pratiques anticoncurrentielles sanctionnées le 9 mai 2007 par le Conseil de la Concurrence (devenu Autorité de la Concurrence) dans le cadre du programme de rénovation des lycées d'Île-de-France mis en œuvre de 1989 à 1996. Après que le Tribunal de Grande Instance de Paris, ait, en 2013, déclaré prescrite et irrecevable cette demande, le Tribunal des Conflits a, en 2015, déclaré les juridictions de l'ordre judiciaire incompétentes pour trancher ce litige. En 2017, la Région a saisi le Tribunal Administratif de Paris de 88 requêtes portant sur autant de marchés de rénovation de lycées et réclame 293 millions d'euros en principal (soit environ 17 % du montant des paiements effectués par la Région au titre de ces marchés) à 14 entreprises, dont plusieurs sociétés du Groupe, et 11 personnes physiques. Le Tribunal Administratif de Paris a, en 2019, débouté la Région de ses demandes. Cette dernière a interjeté appel. Par des arrêts dans deux des 88 instances engagées, la Cour Administrative d'Appel de Paris a considéré, le 19 février 2021, que l'action de la Région n'était pas prescrite, que la Région serait donc fondée à demander la condamnation solidaire des défendeurs, que ses fautes exonèrent cependant les défendeurs pour un tiers et a ordonné une expertise visant à déterminer l'éventuel préjudice subi par la Région. Par arrêts en date des 9 et 17 mai 2023 le Conseil d'Etat a rejeté les pourvois formés par les défendeurs. L'expert commis par la Cour Administrative d'Appel de Paris a déposé, le 14 décembre 2023 puis le 22 janvier 2025, des rapports concernant deux lycées qui concluent à l'absence de préjudice. Par arrêts en date du 5 décembre 2025, la Cour Administrative d'Appel de Paris a cependant condamné les défendeurs, dans 8 des 88 instances, à hauteur de 2/3 de 2 % du montant hors taxes des marchés concernés, outre intérêts. Ces décisions ont été complétées par 80 autres arrêts rendus par la même juridiction, les 15 et 29 juin 2026. Les 88 condamnations prononcées correspondent à un montant total en principal et intérêts de 20,7 millions d'euros pour l'ensemble des parties condamnées solidairement. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Suite à la notification par l'État de son intention de résilier de façon anticipée le contrat pour la concession des aéroports de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir, la société Aéroports du Grand Ouest (AGO) a sollicité à deux reprises, en août 2019, l'engagement de la procédure de conciliation prévue à l'article 94 du contrat de concession. L'État a refusé d'y donner suite et, par arrêté du 24 octobre 2019, a prononcé la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession. Afin de préserver ses droits à indemnisation, AGO a adressé à l'État, le 5 décembre 2019, une demande indemnitaire préalable et a par ailleurs déposé, le 6 décembre 2019, une requête auprès du Tribunal Administratif de Nantes à l'encontre de l'arrêté de résiliation. Dans sa requête, AGO a rappelé qu'elle était disposée à entamer, de manière alternative, une procédure de médiation en application de l'article L. 213-7 du code de justice administrative, afin de tenter de parvenir à un accord équilibré qui mettrait ainsi un terme au différend. Le 3 juin 2021, AGO a reçu le mémoire en défense de l'État, communiqué par le Tribunal Administratif de Nantes. Le 30 juin 2021, le président du Tribunal Administratif de Nantes a proposé aux parties une médiation sur la base des articles L213-7 du code de justice administrative. La société AGO a accepté cette démarche de médiation mais celle-ci n'a pu avoir lieu compte tenu du refus de l'Etat de la mettre en œuvre. Le Tribunal Administratif a rendu son jugement le 10 avril 2024 aux termes duquel il a jugé le recours d'AGO recevable et a reconnu le droit d'AGO à être indemnisé du préjudice subi du fait de la résiliation du contrat de concession en différant toutefois la détermination du montant correspondant à la date de prise d'effet de la résiliation. Le Tribunal Administratif ayant néanmoins rejeté les demandes d'AGO concernant notamment l'indemnisation des préjudices subis au cours de l'exécution de ladite concession, AGO a interjeté appel de cette partie du jugement devant la Cour administrative d'appel de Nantes en août 2025. Le contentieux est donc toujours en cours devant les juridictions administratives. En l'état actuel du dossier, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence de cette situation.

- La société Eurovia CZ, filiale de VINCI Construction en République tchèque, ainsi que d'autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, ont fait l'objet de plusieurs réclamations, émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RSD), concernant la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Depuis fin 2012, la RSD a engagé plusieurs procédures arbitrales et judiciaires visant principalement à la réparation de malfaçons affectant, selon elle, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art. Six sentences arbitrales et un jugement civil ont été rendus pour des montants substantiellement inférieurs aux demandes de la RSD et les réparations ordonnées sont intervenues ou en cours. Une dernière réclamation chiffrée par la RSD à 1,9 milliards de couronnes tchèques, et portant principalement sur des malfaçons sur une section routière et concernant exclusivement Eurovia CZ, a fait l'objet, le 22 septembre 2025, d'une décision d'arbitrage qui ordonne de procéder à des réparations partielles. Elle est frappée d'appel par les deux parties qui ont entamé des négociations pour régler amiablement et définitivement ce litige. Corrélativement, Eurovia CZ a démarré les travaux de reprise estimés à environ 520 millions de couronnes tchèques. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier et de ses derniers développements, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Le 6 novembre 2019, la Municipalité de Lima (Pérou) a initié à l'encontre de la société Lima Expresa, concessionnaire de l'autoroute désignée « Linea Amarilla », une requête en arbitrage devant la chambre arbitrale internationale de Paris. La demande principale de la Municipalité de Lima, en sa qualité de concédant, porte sur l'annulation du contrat de concession du 12 novembre 2009 ainsi que sur ses avenants successifs. La société Lima Expresa a contesté les demandes de la Municipalité de Lima basées sur des allégations de faits de corruption antérieurs à l'acquisition de la société Lima Expresa par le Groupe en 2016 et a présenté des demandes reconventionnelles. Par une sentence partielle en date du 9 janvier 2024, le tribunal arbitral a rejeté les demandes formulées par la Municipalité visant à l'annulation du contrat de concession et de ses avenants. Les demandes reconventionnelles ont été jugées partiellement recevables et, par une sentence définitive rendue le 9 avril 2025, le tribunal arbitral a déterminé qu'à titre de compensation de ces demandes reconventionnelles, Lima Expresa a droit à une extension de la durée de la concession de presque 6 ans et a par ailleurs condamné la Municipalité de Lima à compenser une partie des frais encourus par Lima Expresa en lien avec cette procédure. La Municipalité a déposé des demandes d'annulation de ces deux sentences devant la Cour d'appel de Paris. Les allégations de faits de corruption susmentionnés font l'objet de 4 procédures pénales en cours au Pérou, à l'encontre d'anciens fonctionnaires de la Municipalité de Lima dont deux ex-maires de Lima. Dans une de ces procédures, Lima Expresa a été condamnée par une sentence de première instance rendue en janvier 2026 à payer 10 millions de soles péruviens à titre de réparation civile. Dans le cadre des trois autres procédures, les procureurs ont demandé que la responsabilité de la société Lima Expresa soit mise en cause. La société Lima Expresa conteste ces demandes dans chacune de ces procédures. Le Groupe considère, en l'état actuel du dossier, que ces litiges n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- VINCI Construction Grands Projets a constitué le 12 mai 2015 un groupement momentané d'entreprises (non incorporated joint-venture) avec la société italienne Astaldi. Ce groupement a pour objet la réalisation des travaux de construction du nouvel aéroport de Santiago du Chili dans le cadre d'un contrat de conception, fourniture et construction (engineering, procurement and construction contract) conclu le 18 novembre 2015 avec le concessionnaire, la Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel. VINCI Construction Grands Projets et Astaldi disposent, au sein de ce groupement, de quotes-parts d'intérêts égales. Un différend oppose VINCI Construction Grands Projets et Astaldi, portant sur (i) des allégations de mauvaise gestion (mismanagement) d'Astaldi à l'encontre de VINCI Construction Grands Projets que cette dernière réfute intégralement, d'une part ; et (ii) sur l'exclusion de la gouvernance de ce groupement, par VINCI Construction Grands Projets, pour faute d'Astaldi, que cette dernière conteste, d'autre part. Une procédure arbitrale a été initiée le 14 décembre 2020 par Astaldi contre VINCI Construction Grands Projets devant la Chambre de commerce internationale. Astaldi a indiqué, par courrier en date du 28 décembre 2020, que le montant qu'elle réclamait était de l'ordre de 150 millions d'euros. Pour sa part, VINCI Construction Grands Projets réfute entièrement la compensation prétendue par Astaldi et lui oppose des demandes reconventionnelles qui ont pour but de (i) contraindre Astaldi à payer sa quote-part dans la perte enregistrée par le groupement au moment de son exclusion et (ii) contraindre Astaldi à lui rembourser sa quote-part dans les appels de fonds effectués pendant les travaux, s'élevant à un montant global de 59,6 millions d'euros. Un premier tribunal arbitral, dont le siège est à Genève, avait été constitué le 14 juin 2021. Ultérieurement, à la suite de l'acquisition d'Astaldi par Webuild, VINCI Construction Grands Projets a introduit le 25 novembre 2021 une nouvelle procédure arbitrale à l'encontre de Webuild sans avoir renoncé à ses demandes reconventionnelles à l'encontre d'Astaldi. VINCI Construction Grands Projets considère en effet que depuis la date de l'acquisition susmentionnée (01/08/2021), Webuild, qui le conteste, est devenue redevable des compensations qu'elle réclame à Astaldi dans le cadre de la construction de ce projet d'aéroport. Par la suite, le 11 mars 2022, la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale a prononcé la consolidation des deux procédures jusqu'alors en cours dans une nouvelle procédure. Le tribunal arbitral a alors démissionné et le 3 juin 2022, la même Cour internationale d'arbitrage précitée, constatant l'absence d'accord des parties pour désigner de nouveaux arbitres, les a elle-même désignés pour ainsi constituer un nouveau tribunal arbitral qui, depuis, a la charge de reconduire la nouvelle procédure tripartite. Du fait et dans le cadre de cette nouvelle procédure tripartite, VINCI Construction Grands Projets a soumis son mémoire en demande à l'encontre de Webuild et Astaldi pour les contraindre à payer (i) leur quote-part dans la perte enregistrée par le groupement au moment de l'exclusion d'Astaldi et (ii) lui rembourser leur quote-part dans les appels de fonds effectués pendant les travaux, s'élevant à un montant global de 59,6 millions d'euros. Cette procédure tripartite a été clôturée par le Tribunal arbitral le 21 novembre 2024. La sentence arbitrale a été rendue le 5 février 2025. Dans sa décision, le Tribunal Arbitral a (i) décliné sa compétence vis-à-vis de Webuild, (ii) condamné Astaldi à payer à VINCI Construction Grands Projets la somme de 37,1 millions d'euros plus 17,5 millions d'euros d'intérêts à la date de la sentence, (iii) qualifié de chirographaire (*unsecured*) la dette d'Astaldi vis-à-vis de VINCI Construction Grands Projets, (iv) rejeté intégralement les demandes formulées par Astaldi à l'encontre de VINCI Construction Grands Projets sur la base d'allégations de mauvaise gestion, toutes réfutées. Cette sentence a fait l'objet d'un recours en annulation formé par VINCI Construction Grands Projets devant le Tribunal Fédéral Suisse afin que ce dernier déclare que le Tribunal arbitral est compétent pour statuer sur le fond des demandes de VINCI Construction Grands Projets à l'égard de Webuild. La procédure est en cours. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Suite à la notification de griefs adressée le 23 juin 2022 à Nuvia Process (en tant qu'auteur), Soletanche Freyssinet et VINCI (en tant que sociétés mères) l'Autorité de la Concurrence a, par décision en date du 7 septembre 2023, infligé aux sociétés précitées une sanction pécuniaire de 13 911 000 euros pour infraction aux dispositions des articles L420-1 du Code de Commerce et 101 du TFUE. Appel a été interjeté devant la Cour d'appel de Paris. Après une première audience tenue le 20 novembre 2025, la Cour d'appel a procédé à une nouvelle audition des parties le 9 juillet 2026 et a indiqué son intention de solliciter l'avis de la Cour de cassation sur certaines questions de droit. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

30. Événements postérieurs à la clôture

Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration du 29 juillet 2026 a approuvé le paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2026 d'un montant de 1,10 euro par action. Il sera versé le 15 octobre 2026 (date de détachement du coupon : le 13 octobre 2026).

Offre publique d'achat sur All for One

Le 16 juillet 2026, VINCI Energies a lancé une offre publique d'achat sur All for One, groupe coté à Francfort (Allemagne), spécialiste de l'intégration et de la maintenance de business applications, bénéficiant d'une forte implantation locale et d'un portefeuille diversifié. All for One a réalisé un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros au titre de l'exercice 2025, et emploie 3 000 collaborateurs qualifiés en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en Pologne.

L'offre porte sur l'acquisition de l'intégralité des actions de All for One au prix de 67,50 euros par action en numéraire. L'offre sera soumise à un seuil minimum d'acceptation de 75 % du capital plus une action, ainsi qu'aux conditions de réalisation habituelles, notamment l'obtention des autorisations requises au titre du contrôle des concentrations. Les principaux actionnaires de All for One se sont engagés à apporter leurs actions à l'offre, représentant au total 54,7 % du capital, dans les conditions prévues par les accords conclus à cet effet. Le conseil de surveillance et le directoire de All for One soutiennent l'offre et ont l'intention, sous réserve de l'examen du document d'offre qui sera publié ultérieurement, de recommander à leurs actionnaires d'y apporter leurs actions. L'offre sera réalisée conformément aux modalités et conditions figurant dans le document d'offre, qui devra être approuvé par l'Autorité fédérale allemande de surveillance financière (Bafin).

L. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de

trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (allouée aux intérêts minoritaires dans un premier temps, puis aux capitaux propres part du Groupe pour l'excédent, le cas échéant).

Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Actifs destinés à être cédés

Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants sont classés comme détenus en vue de la vente et comptabilisés à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Les actifs non courants (y compris ceux qui font partie d'un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou correspondent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente,

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés à la date de clôture de l'exercice.

Le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs). Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession.

**Rapport
des commissaires
aux comptes
sur l'information
financière
semestrielle
2026**

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société VINCI, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 30 juillet 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Leroux

Emilie Reboux

ERNST & YOUNG Audit

Stéphane Pedron

Pierrick Vaudour

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels résumés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d’activité (figurant en pages 1 à 17) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu’une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l’exercice. »

Pierre ANJOLRAS

Directeur général

Glossaire

Cafice – Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôt (Ebitda) : la Cafice correspond au résultat opérationnel courant corrigé des dotations aux amortissements, des variations de provisions non courantes et des dépréciations d'actifs non courants, des résultats sur cessions d'actifs ; elle comprend également les charges de restructuration incluses dans les éléments opérationnels non courants.

Carnet de commandes :

- Dans les métiers de VINCI Energies, VINCI Construction et Cobra IS, il représente le volume d'affaires restant à réaliser pour les chantiers dont le contrat est entré en vigueur (notamment, après l'obtention des ordres de service ou la levée des conditions suspensives) et est financé.
- Chez VINCI Immobilier : il correspond au chiffre d'affaires à l'avancement restant à réaliser à une date donnée au titre des ventes de biens immobiliers constatées par un acte notarié ou au titre des contrats de promotion immobilière (CPI) dont l'ordre de service a été donné par le maître d'ouvrage.

Cash-flow libre : le cash-flow libre est composé du cash-flow opérationnel et des investissements de développement dans les concessions et les partenariats public-privé (PPP).

Cash-flow opérationnel : le cash-flow opérationnel permet de mesurer les flux de trésorerie dégagés par l'activité courante du Groupe. Il est constitué de la Cafice, de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes, des intérêts financiers et des impôts payés, des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence, des investissements opérationnels nets de cession et des remboursements de dettes de location et charges financières associées. Le cash-flow opérationnel ne comprend pas les investissements de développement dans les concessions et les PPP.

Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires confié à des entreprises extérieures au Groupe : cet indicateur correspond à la prestation de construction remplie par les sociétés concessionnaires en tant que maîtres d'ouvrage pour le compte des concédants. La contrepartie de ces travaux est comptabilisée en actif incorporel ou en créance financière selon le modèle comptable appliqué au contrat de concession, conformément aux dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services ». Il s'entend après éliminations des prestations réalisées par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction.

Coût de l'endettement financier net : le coût de l'endettement financier net comprend l'ensemble des charges et des produits financiers relatifs à l'endettement financier net, tel que défini ci-dessous. Il inclut ainsi les charges d'intérêts et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, ainsi que les produits financiers des placements et des équivalents de trésorerie. La réconciliation de cet indicateur avec le compte de résultat est détaillée dans les notes aux comptes consolidés du Groupe.

Éléments opérationnels non courants : les charges et produits non courants comprennent principalement les pertes de valeur des goodwill ou d'actifs significatifs, les charges de restructuration, ainsi que des produits et charges relatifs aux variations de périmètre (plus ou moins-values de cession de titres, impacts des changements de contrôle).

Évolution du chiffre d'affaires à structure comparable : il s'agit de mesurer la variation du chiffre d'affaires à périmètre et change constants.

Périmètre constant : l'effet périmètre est neutralisé avec la méthodologie suivante :

- le chiffre d'affaires de l'année N est retraité des sociétés entrantes au cours de l'année N ;
- le chiffre d'affaires de l'année N-1 est calculé en intégrant le chiffre d'affaires en année pleine des sociétés entrantes en N-1, et en excluant les contributions des sociétés sortantes de l'année N et N-1.

Change constant : l'effet change est neutralisé en appliquant les taux de change utilisés en N au chiffre d'affaires en devises de l'année N-1.

Excédent/endettement financier net : cet indicateur correspond à la différence entre les actifs financiers et les dettes financières.

Selon que ce solde soit débiteur ou créditeur, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net. Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes financières (y compris dérivés et autres instruments de couverture passifs). Les actifs financiers comprennent les disponibilités et équivalents de trésorerie, ainsi que les instruments dérivés actifs.

En application de la norme IFRS 16, le Groupe comptabilise en actifs non courants des droits d'usage relatifs aux biens pris en location, en contrepartie d'un passif correspondant à la valeur actualisée des loyers restant à payer. Ce passif n'est pas inclus dans l'Excédent/endettement financier net, tel que défini par le Groupe, il est présenté en lecture directe dans le bilan.

Partenariats public-privé – contrats de concessions et contrats de partenariat : les partenariats public-privé sont des formes de contrats publics de longue durée par lesquels une autorité publique fait appel à un partenaire privé pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un équipement ou une infrastructure publique et/ou gérer un service.

En France, on distingue les contrats de concession (concession de travaux ou concession de services) et les contrats de partenariat.

À l'international, on rencontre, sous des appellations différentes, des catégories de contrats publics qui correspondent sensiblement aux caractéristiques respectives des contrats de concession ou des contrats de partenariat.

Dans un contrat de concession, le concessionnaire perçoit un péage (ou autre forme de rémunération) directement de la part de l'utilisateur de l'infrastructure ou du service, selon des conditions définies dans le contrat avec l'autorité publique concédante ; le concessionnaire supporte donc un risque de fréquentation ou « risque trafic », lié à l'utilisation de l'infrastructure.

Dans un contrat de partenariat, le partenaire privé est rémunéré par l'autorité publique, au moyen d'un loyer lié à des objectifs de performance, indépendamment du niveau de fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Il en résulte que le partenaire privé ne supporte pas de risque de fréquentation.

Prise de commande :

- Dans les métiers de VINCI Energies, VINCI Construction et Cobra IS : une prise de commande est reconnue dès lors que le contrat est non seulement signé mais aussi entré en vigueur (par exemple, après obtention de l'ordre de service ou levée de l'ensemble des conditions suspensives) et que le financement du projet est mis en place. Le montant enregistré en prise de commande correspond au chiffre d'affaires contractualisé.

- Chez VINCI Immobilier : une prise de commande correspond à la valeur des biens immobiliers vendus en l'état futur d'achèvement ou vendus après achèvement conformément à un acte définitif notarié ou au chiffre d'affaires des contrats de promotion immobilière dont l'ordre de service a été donné par le maître d'ouvrage.

Pour les opérations immobilières réalisées en copromotion :

- si VINCI Immobilier détient le contrôle exclusif de la société support du programme, celle-ci est comptabilisée par intégration globale. Dans ce cas, 100 % de la valeur du contrat est incluse dans le montant de la prise de commande ;

- si la société support du programme est co-contrôlée, elle est consolidée par mise en équivalence sans prise en compte du montant de la prise de commande de la société co-contrôlée.

RO - Résultat opérationnel : cet indicateur est présenté en lecture directe dans le compte de résultat.

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant (ROC) les charges et produits non courants (voir ci-dessous).

ROPA - Résultat opérationnel sur activité (Ebit) : cet indicateur est présenté en lecture directe dans le compte de résultat.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), les autres éléments opérationnels courants (incluant la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

ROC - Résultat opérationnel courant : cet indicateur est présenté en lecture directe dans le compte de résultat.

Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (plans d'épargne Groupe, actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant notamment les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées notamment).

Taux d'Ebitda/chiffre d'affaires, ou de ROPA/chiffre d'affaires, ou de ROC/chiffre d'affaires : ratio rapportant l'Ebitda, le ROPA ou le ROC au chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires confiés à des entreprises extérieures au Groupe.

Trafic autoroutier chez VINCI Autoroutes : il représente le nombre de kilomètres parcourus sur le réseau autoroutier géré par VINCI Autoroutes sur une période définie, par les véhicules légers (VL) et les poids lourds (PL).

Trafic passagers (PAX) chez VINCI Airports : il représente le nombre de passagers ayant effectué un vol commercial à partir d'une ou vers une plateforme aéroportuaire de VINCI Airports sur une période définie, indicateur pertinent pour estimer les revenus d'un aéroport, tant aéronautiques que non-aéronautiques.

LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE

VINCI
1973, boulevard de La Défense
CS 10268
92757 Nanterre Cedex - France
Tél. : +33 1 57 98 61 00

www.vinci.com

